Les lucioles on les voit parce qu'elles volent la nuit. Les anarchistes font de la lumière aux yeux de la répression parce que la société est grise comme la pacification. Le problème, ce n'est pas la luciole, mais bien la nuit.

DANS LE MARÉCAGE

Limites et perspectives de la répression anti-anarchiste



La conjuration des Ego

Cette brochure est disponible à Sans patrie - c/o TCP - 21ter rue Voltaire - 75011 Paris

juin 2000

JUSTE AVANT D'IMPRIMER la brochure (premier juin 2000), nous apprenons le résultat du procès Marini. Tous les accusés ont été acquittés pour ce qui est des inculpations collectives (« bande armée », « association subversive », etc.). Cinq compagnons, par contre, ont été condamnés pour des faits spécifiques - dont on ne connaît pas la nature exacte puisque les considérants seront rendus publics dans un mois : Karakin Garagin à trente ans de prison ; Angela Lo Vecchio à 12 ans ; Orlando Campo à 5 ans ; Carlo Tesseri à 3 ans et 10 mois ; Alfredo Bonanno à 3 ans (de lui on sait que c'est pour « apologie de crime », très probablement par rapport à certains textes). Marini, on s'en doutera bien, fera appel.

Pour l'instant, l'« O.R.A.I » retourne dans le « marécage de l'anonymat politique » d'où l'imagination maladroite du ROS l'avait tirée.

en un échange continu et intarissable. Comment arrêter tout le monde ?

Il a régné une grande confusion autour du concept d'organisation, surtout ces derniers temps. Sans vouloir affronter le problème dans toute sa portée, ce qui importe ici c'est de distinguer entre l'organisation comme *fait* et l'organisation comme structure spécifique, mais également entre l'organisation « insurrectionnelle » et l'organisation « insurrectionnaliste ».

Quand, tout en soutenant la nécessité de l'insurrection, on critique l'« organisation armée spécifique », on ne critique pas l'organisation de l'action armée dans le cours du conflit insurrectionnel, ni l'utilisation des armes en dehors des périodes insurrectionnelles. Ce qui est critiqué, c'est l'existence d'une structure spécifique qui, hors des exigences temporaires d'une lutte, se revendique en tant que structure.

On nous répondra que l'organisation est une nécessité *permanente* de la pratique subversive. Exact. Mais pourquoi s'embarrasser d'un sigle, ce qui revient à formaliser un *fait* ? Pourquoi transformer une *occasion* de discussions et d'échange pratique - ce que peut être une organisation informelle insurrectionnaliste - en une structure délibérante ?

Par « organisation insurrectionnelle », on peut comprendre soit la résolution pratique générale des problèmes posés par l'insurrection (conflit armé, approvisionnement, communication, etc.) ; soit les structures organisationnelles regroupant révolutionnaires et exploités, qui naissent au cours de la lutte « selon la situation » (p. 3). Mais dans les deux cas, il est question de quelque chose de lié à une tentative matérielle d'insurrection. A part ça, que faire d'une organisation armée spécifique ? Il vaut mieux, comme nous l'expliquent les carabiniers, le marécage de la révolte diffuse.

Cette « note informative » est un texte précieux qu'il faut diffuser le plus largement possible. Juges et carabiniers y verront le dévoilement scandaleux de leurs pratiques *terroristes* - et chercheront donc à en interdire la lecture. Les hommes et femmes de cœur et de courage y trouveront les éléments suffisants pour prétendre, comme nous, à la libération de tous les anarchistes séquestrés par ce menteur de Marini ; en outre, ils pourront y trouver - ce qui importe le plus - l'occasion de réfléchir sur la nature réelle des lois, de la Justice, du pouvoir. Les compagnons y trouveront des informations utiles pour aiguiser armes et désirs et continuer la lutte sans « la moindre esquisse de dialogue avec les Institutions » (p. 8).

1) *Servire il popolo* était un groupe maoïste italien de la fin des années 60.
2) *Fedeli nei secoli* est la devise des carabiniers pour souligner leur obéissance à l'Etat.

Traduction d'un texte paru dans *Il ROS è nudo. Come si fabbrica un'inchiesta giudiziaria*, NN [c.p. 52 - 11026 Pont St. Martin (AO)], octobre 1997, 40 pp.

Première partie

Deuxième partie

Projecteurs de la Justice et anonymat de la révolte

Pourquoi l'Etat italien réprime aujourd'hui des anarchistes ? Question banale, pourrait-on dire. Parce qu'ils sont anarchistes, ennemis déclarés de toute autorité. Et pourtant, est-ce que les anarchistes sont vraiment un problème aujourd'hui ? Est-ce qu'il suffit de se réclamer de Durruti ou d'Émile Henry pour être dangereux ?

La démocratie déclare ouvertement que tout un chacun est libre d'exprimer toutes les opinions qu'il veut, y compris les plus radicales. L'important, c'est qu'elles restent des opinions, c'est-à-dire des idées qui, séparées de celui qui les exprime et de leur pratique, peuvent circuler comme marchandises. Alors, on peut se réunir pour parler d'autogestion, de fédéralisme ou d'un film à succès sur la révolution espagnole. On a le droit *de parler d'anarchie. Le pouvoir l'a enfin reconnu. D'ailleurs, la révolte on peut toujours la contempler de l'autre bout de la planète, ou sous la poussière de l'histoire. On peut jurer sur Ascaso et Facerias tout en criant au scandale quand quelqu'un décide d'attaquer la propriété des riches ou de s'en prendre à quelques structures du profit et de la domination.*

Pourquoi donc l'État italien réprime aujourd'hui des anarchistes ? Sûrement pas pour ce qu'ils sont déjà, car ils ne sont pas grand chose, mais pour ce qu'ils représentent dans ce minuit du siècle : un incendie toujours possible. Les idées d'autonomie individuelle et de classe, d'auto-organisation, de révolte généralisée, d'insurrection sont des détonateurs potentiels, mais elles ont besoin, comme tous les détonateurs, du matériel explosif, qui est fourni par la situation sociale. Or, la société apparaît aujourd'hui plutôt pacifiée, mais les maîtres de l'obéissance et de la résignation savent que les comptes — contrairement à ce que prétendent leurs fables déterministes sur la fin de l'histoire — sont loin d'être faits. Pour le moment, dans un contexte d'apathie marchande et de soumission démocratique au pouvoir, ceux qui continuent opiniâtrement à soutenir la nécessité d'un bouleversement social deviennent visibles *aux yeux de la répression. Et visibles se font également les gestes d'insatisfaction, les actes de rébellion contre le travail, l'école ou le chômage, les attaques anonymes et diffuses contre les appareils du contrôle et de la domestication. Pour tout ce qui échappe à la glaciation sociale, le regard de l'Etat est attentif.*

Aujourd'hui, le mot révolution n'est pas à la mode. L'idéologie démocratique pénètre partout. Il faut participer *à la dépossession générale des individus. Le pouvoir aime les assemblées, se fait du souci pour l'environnement et n'est pas sourd aux discours sur les garanties sociales et la démocratisation des institutions. Toute tractation est possible. Avec un contrôle social et technologique adéquat, on peut demander aux citoyens leur avis sur tout. Les décisions sont prises ailleurs. Avec la force de représentation nécessaire, il y a toujours moyen de s'asseoir aux tables des négociations. Les gouvernants appellent au dialogue. Pour celui qui refuse de répondre, le fichage policier commence.*

et méthodologique. Mais qu'on agisse seul ou avec des compagnons sur une base affinitaire, nul n'est besoin de se considérer comme les derniers des mohicans de la révolte, ni de cacher notre isolement par l'illusion d'être déjà dans une pratique insurrectionnelle diffuse. Pour agir, il n'est point nécessaire de prétendre être ni une avant-garde ni un dépassement réel des luttes sociales. Il suffit de se considérer en tant qu'exploités parmi les exploités ; des exploités qui veulent en finir avec le pouvoir et l'exploitation. La révolte n'a pas besoin d'autres justifications. Ainsi le discours de classe forme un tout, dans ses limites et ses perspectives, avec nos projets subversifs individuels. Rien de plus, rien de moins. Toujours que, bien entendu, on ne pense pas que les anarchistes puissent détruire l'Etat et le capital tous seuls.

Qui sait pourquoi, en fait, quand une organisation revendique des actions destructrices en tous points similaires à d'autres, jamais sortie du « marécage de l'anonymat » ou du moins pas avec un programme organisationnel, soudain, comme par magie, les offensives deviennent des sauts qualitatifs dans « la lutte armée », la rencontre réalisée avec « les luttes prolétariennes ». Pourquoi ? Pouvoir des sigles ?

A un certain point de la note informative (p. 8), il est question « d'une organisation révolutionnaire anarchiste jusqu'au-boutiste insurrectionnaliste qui, même si c'est atténué par l'initiative laissée à l'individu, se pose toutefois sur une position inévitablement en contraste avec la doctrine anarchiste classique ». Bien sûr, pour ceux qui pensent que tous les individus doivent obligatoirement s'organiser comme les carabiniers, l'initiative personnelle ne peut qu'être *laissée* aux individus avec le risque inévitable d'« atténuer » toute efficacité organisationnelle. Mais pour les anarchistes, qui ne sont pas *fidèles à travers les siècles* [2], la liberté de chacun est la base de tout rapport. Dans ce cas, la stupidité autoritaire est révélatrice. Le pouvoir démocratique a compris, même à travers les fonctionnaires de l'armée, que la répression se nourrit de tout, même des idées anarchistes. Le ROS fait appel même à la « doctrine anarchiste classique » pour discréditer toute hypothèse insurrectionnaliste. Qui est pour l'insurrection doit obligatoirement être pour l'organisation autoritaire, ou tout au moins « pour les hiérarchies de fait » (p. 1). Encore une fois, le problème des organes de répression n'est pas seulement celui de s'inventer une belle « bande armée » par commodité judiciaire (des années et des années de prison sans accusations spécifiques - pouvoir des « délits d'association »), mais aussi celui, théorique et stratégique, d'amener les subversifs sur le terrain que l'Etat connaît et sur lequel il a *déjà gagné*. La pratique des subversifs et les révoltes des exploités en colère, le pouvoir veut *les voir*. De même que Dante et les théologiens médiévaux craignaient la forêt (lieu de perdition, symbole des passions et d'étranges correspondances, enchevêtrement dans lequel la Raison se meut avec peine), de même l'Etat craint les marécages : on ne sait jamais ce qui peut en sortir. L'Etat veut connaître les possibilités insurrectionnelles avant qu'elles ne se concrétisent. Il a besoin d'une organisation insurrectionnaliste qui soit une référence quantitative et formelle. En l'absence de quoi, les luttes diffuses (occupation des espaces, initiatives scandaleuses, débats, manifestations de solidarité, etc.) sont un « amas » (p. 7), un immense marécage. Les idées peuvent devenir des actions et vice-versa,

Les carabiniers parlent trop, donc ils rendent un service aux anarchistes. Evidemment, ils parlent trop, dans ce cas, parce que nous n'aurions jamais dû lire leur « note de service ». Mais la Fortune (sous forme de quelques rivalités et querelles de Cour) encore une fois vient en aide aux rebelles. S'agissant des carabiniers, le ROS réussit à mentir même dans ses informations réservées. Par exemple quand il dit que les publications anarchistes sont « à circulation interne » (p. 8), alors que l'on sait qu'elles sont diffusées le plus largement possible. Mais il s'agit là plus d'ignorance et d'étroitesse d'esprit. Dans son ensemble, le document est suffisamment clair et absolument véridique. La valeur révolutionnaire de la parole des flics prend donc un relief tout particulier.

Mais pas seulement parce qu'elle démontre que *Marini ment*. Son intérêt réside par-dessus tout dans le fait qu'elle révèle, en négatif, ce que le pouvoir craint. Qu'est-ce qui « ne peut absolument pas être ultérieurement toléré » d'après le ROS ? La diffusion publique des idées insurrectionnalistes, contre laquelle le code démocratique ne fournit pas de mesures répressives adéquates ; les centaines d'actions d'attaque, principalement privées de revendications, contre les structures du pouvoir lors de ces dix dernières années ; un ensemble de rapports et de luttes sociales qui ne sont pas directement criminalisables ; la solidarité entre anarchistes.

Le cadre délimité par les carabiniers éclaire mieux le discours sur l'insurrection, les sigles et l'organisation anarchiste spécifique, que ne l'a fait le débat entre compagnons. Les auteurs du document disent clairement qu'ils ont besoin d'une organisation armée formalisée à qui attribuer tous les actes de révolte qu'ils n'arrivent pas à réprimer parce qu'ils se trouvent « dans les marécages de l'anonymat politique » (p. 5). La question dépasse le terrain pénal, et implique la capacité même de l'Etat à comprendre le projet révolutionnaire. Ce que craint le pouvoir, c'est la révolte diffuse, impossible à reconduire sur le terrain politique ou militaire. L'existence de structures organisées non liées aux échéances de luttes et qui revendiquent avec leurs propres sigles les actions d'attaque, offrent des éléments majeurs de « décodification », et de séparation des anarchistes des pratiques subversives réelles des exploités.

Le révolutionnaire cherche parfois à dépasser la distance qui le sépare des conflits sociaux à travers la magie des mots. S'il écrit un livre, il dira que ses thèses sont *déjà* dans la tête de tous les exploités ; s'il passe à l'attaque d'une structure de l'Etat et du capital il dira qu'il participe « au processus général d'auto-organisation subversive insurrectionnelle que les prolétarisés en révolte se donnent ». Mais où est ce processus ? S'en aperçoit-il vraiment, notre révolutionnaire, quand quelque chose bouge ?

Quand la révolte sociale ne semble pas guetter au coin de la rue (mais peut-être juste un peu plus loin, comme le démontrent des faits récents), devrait-on attendre ou se limiter à diffuser, on ne sait pas trop comment, les idées ? L'auteur de ces lignes pense que non. L'offensive est toujours un fait positif et constitue en elle-même une contribution théorique

Pour ceux qui arrachent leurs espaces avec l'action directe, qui font de l'autogestion une pratique de vie, l'alternative est claire : soit la légalisation, soit les flics. Pour les partisans d'une révolution sociale qui n'ont pas des droits à revendiquer, mais tout à prendre, la répression est garantie par la droite ainsi que par la gauche et sa gauche. Pour les prolétaires enragés susceptibles de mettre à profit leur meilleure tradition — celle du sabotage — , il y a les mensonges médiatiques visant à les séparer de tout projet révolutionnaire.

C'est dans ce cadre — diffusion des idées subversives, squats qui refusent d'être légalisés, attaques contre les structures de l'État et du capital, et idées pour les défendre — qu'il faut placer les procès et les arrestations à l'encontre de plusieurs dizaines d'anarchistes en Italie. Le reste — invention de « bandes armées », preuves et "repentis" créés de toute pièce, criminalisation médiatique, suicides d'Etat, etc. — n'est que la conséquence pratique. Mais procédons par ordre.

Marini et alentours

En novembre 1995, 70 personnes sont inculpées de « bande armée » et d'« association subversive à but terroriste », parce qu'accusées de faire partie d'une organisation — la prétendue et future « O.R.A.I. », Organizzazione Rivoluzionaria Anarchica Insurrezionalista, — qui n'a jamais existé. Les médias prêtent leurs services à cette enquête menée par le juge Marini, en parlant d'une bande clandestine et hiérarchisée, liée, sous couvert d'anarchie, à la criminalité organisée. Tout de suite, des initiatives de solidarité sont organisées un peu partout : des affichages, des meetings dans les places publiques, des soirées de soutien, des débats, la publication d'un dossier à vingt-cinq mille exemplaires et l'occupation des locaux d'un quotidien national. Des actions d'éclat sont menées par des squatters. Deux attaques à l'explosif, revendiquées par des anarchistes comme cadeaux à Marini et à un autre juge, ont lieu contre des structures militaires.

En septembre 1996, des mandats d'arrestation sont lancés à l'encontre de 29 anarchistes (en partie emprisonnés, en partie déjà incarcérés pour d'autres raisons, en partie en clandestinité). Même les maisons des autres inculpés sont perquisitionnées avec un remarquable déploiement de flics. Marini souligne qu'il ne s'attaque pas aux idées anarchistes, mais uniquement aux anarchistes méchants. On est tout de même en démocratie. Contre la plupart des accusés il n'y a que des « délits associatifs », tandis que pour quelques-uns les inculpations sont plus spécifiques. Pendant les audiences préliminaires, pour certains l'accusation de « constitution, organisation et participation à bande armée » tombe, tout en restant celle d'« association subversive » et d'« association subversive à but terroriste ». Quelques-uns sont tout de suite acquittés. En décembre 1996, le consulat de Malaga, en Espagne, est occupé par des révolutionnaires armés qui séquestrent le consul et son fils en leur faisant enregistrer un message de solidarité aux libertaires italiens et à tous les prisonniers [1]. Le procès Marini commence le 20 octobre 1997 à Rome (et il est encore en cours, le premier degré de la procédure n'étant même pas conclu). Ce jour même, à Athènes un siège de la compagnie aérienne Alitalia est attaqué à l'explosif en solidarité aux anarchistes italiens : la signature dit « lutte internationale révolutionnaire ». La solidarité internationa-

le ne manque pas (en France, en Allemagne, aux États Unis, en Hollande, en Grèce, en Argentine, en Espagne). Suite à un vice de forme, quelques mois après tous les compagnons sont enfin relâchés (sauf ceux qui sont déjà emprisonnés pour d'autres motifs) ; ils sont maintenant en liberté provisoire. Une compagne, après quelques mois de prison à Amsterdam, sera extradée et ensuite assignée à résidence. Un autre anarchiste, incarcéré plusieurs mois à Paris, est actuellement sous contrôle judiciaire dans cette même ville. Par contre, six autres personnes — y compris les parents de quelques compagnons — sont poursuivies en tant que « complices ».

Comme c'est souvent le cas pour des procès de cette ampleur, l'enquête du juge Marini ne fait que reprendre et développer des enquêtes plus anciennes. Elle réunit des accusations isolées pour créer des inculpations collectives et en finir ainsi avec le plus grand nombre d'anarchistes possible. L'invention d'une « bande armée » sert justement à ce but. Aujourd'hui on peut dire, grâce à la découverte d'une note de service interne des carabiniers, que le R.O.S. (Regroupement Opérationnel Spécial) est le véritable architecte de l'enquête. Le R.O.S. est une création du général Dalla Chiesa, le *generalissimo* qui faisait mitrailler les brigadistes, torturait les révolutionnaires et gérait ceux qui collaboraient avec la Justice (les « repentis », comme les définit un langage à la fois juridique et religieux). Le document des carabiniers est paru dans un moment où le R.O.S. était au centre d'un scandale médiatique, avec l'un de ses chefs incarcéré sous l'inculpation d'avoir organisé dans une caserne le raffinage de cocaïne pour acheter des « repentis ». Dans leur document, les carabiniers expliquent que quinze ans d'enquêtes et de procès contre les « anarchistes insurrectionnalistes » n'ont rien donné ; en dépit des condamnations à l'encontre de quelques-uns d'entre eux pour des faits précis, la diffusion de leurs idées subversives continue. Voilà donc la nécessité de créer une « Organisation » fantôme en utilisant les « révélations » mal construites d'une jeune fille reconnue — citons les carabiniers — comme « élément faible et psychiquement malléable » : l'irremplaçable « repentie ».

Le juge Marini, véritable croisé de l'« anti-terrorisme » en Italie, s'occupe du reste. Il fait déclarer à la « repentie » — que personne ne connaît et qui n'a jamais participé aux initiatives du mouvement — avoir organisé un hold-up avec des anarchistes, pour la présenter ensuite comme l'un des membres de l'« O.R.A.I ». Ce nom, le juge le tire du titre d'un article paru dans un journal anarchiste, article dont le texte a été utilisé comme base pour des conférences tenues en Grèce. Or, a-t-on jamais vu quelqu'un exposer le programme d'une organisation clandestine durant des conférences dans une université ? Mais il ne s'agit que de détails par rapport à toutes les contradictions de l'enquête (il suffit de dire que plusieurs compagnons sont accusés d'avoir constitué cette prétendue « bande » à l'âge de douze ou treize ans...). A partir de cette construction maladroite de Marini, des actions pour lesquelles des anarchistes sont déjà en prison (braquages, attaques contre les appareils nucléaires, un enlèvement collé sur le dos des compagnons par les flics) sont liées à d'autres affaires non résolues, et tout cela à une organisation militaire structurée sur un double niveau : le premier niveau, public (représenté par les journaux, les squats, les débats, les manifestations de solidarité, etc.), le deuxième niveau, clandestin (représenté par les hold-up, les attentats, les enlèvements, etc.). On ajoute un chef et un organigramme et c'est fait : on a une « bande armée ». Ceux qui publient

tantes ! Dignes de fonctionnaires aussi serviles que privés de dignité. Bien sûr, pour les anarchistes ce n'est ni une nouveauté ni quelque chose d'étonnant. La Justice est un des fondements de l'Etat, de la société fondée sur l'argent et sur la division en classes. Les lois servent à l'autorité et aux patrons pour imposer et défendre leur pouvoir. Quand celles-ci sont insuffisantes, ils s'en débarrassent joliment. Le code pénal, à la différence d'une liste de prix, ne peut pas être renouvelé continuellement. La vie des exploités, qui n'est jamais définitivement domptée, ne peut être emprisonnée, une fois pour toutes, dans les interdictions et les permissions légales. Les mêmes normes disciplinaires de la société dépassent le cadre des lois. Tout comme il existe des activités économiques illégales totalement *normalisées* et nécessaires au marché (trafic de drogue, recel, recyclage de l'argent dit sale, etc), l'Etat fait de mille inégalités politiques une *norme*. La répression agit de même. Tout ceci surprendra les âmes pieuses qui croient au spectacle de juges incorruptibles qui nous défendent des puissants et des escrocs, certainement pas ceux qui voudraient se débarrasser de tout uniforme et de toute toge. Avec tout cela, ça fait néanmoins un certain effet de voir comment les rédacteurs de la note informative « se permettent de suggérer », pour parler comme eux, les falsifications les plus crapuleuses.

Voici l'enquête Marini résumée en peu de lignes : « *Comme prévu, NAMSETCHI* [la « repentie »] *a révélé n'avoir aucune propension pour l'idéologie anarchiste et a admis traverser une période difficile, se déclarant disposée à apporter n'importe quelle contribution aux enquêtes des carabiniers. S'ouvre désormais la possibilité de cristalliser enfin toutes les enquêtes conduites sur le compte de la subversion anarchiste ces dix/quinze dernières années, qui jusqu'à aujourd'hui n'avaient pas donné de résultats satisfaisants du point de vue pénal (...). En particulier on voit se profiler la probabilité de pouvoir opérer efficacement des précisions sur NAMSETCHI, reconnue comme un élément vulnérable et psychiquement malléable (...). Si le témoignage à charge ne devait pas assumer un caractère suffisamment probatoire, on peut envisager une déclaration de repentir* [chiamata di correità] *(...). Ceci nous permet de suggérer la reconstitution d'activités criminelles comme les hold-ups de la zone de Trento (...). La reconnaissance qui en suivrait par le tribunal en charge de l'affaire de la légitimité de NAMSETCHI permettrait d'envisager le délit de bande armée ou même seulement celui d'association subversive pour tous les anarchistes (...) apportant comme éléments à charge déterminants les déclarations de NAMSETCHI* » (p. 11). La confirmation contenue dans ces quelques passages de tout ce que nous avons dit dans les journaux, les tracts, les affiches, les dossiers, les conférences, lors des interventions sur la place publique, est totalement irréfutable ; les mensonges de l'enquête sont tellement *vrais* - que l'on pourrait quasiment douter de l'authenticité du texte. En fait, il est authentique, comme le démontrent aussi les tentatives répétées des carabiniers pour le faire disparaître (le fait que l'enquête pour déterminer l'authenticité du texte soit confiée aux mêmes carabiniers du ROS, qui l'ont écrit, est également remarquable). Les belles âmes, encore une fois, seront plus scandalisées part le *scandale* du « rapport » que par la réelle nature du pouvoir que celui-ci dévoile. Les Socrate voient tout, sauf l'évidence.

ne comprenait pas que celui qui disait la vérité sur le pouvoir dans l'assemblée citoyenne c'était Gorgias, et non lui. Le problème avec les Socrate, c'est qu'ils finissent par croire à la moralité de la matraque. La gauche au pouvoir n'est pas moins imbécile. Le stalinisme est l'exemple parfait de l'idéologie qui se court-circuite.

La capacité à distinguer entre réalité et idéologie est fournie par la culture. Pour assumer cette fonction la culture s'expose toutefois au risque d'être utilisée par les ennemis, c'est-à-dire les exploités. Evidemment, la division entre travail intellectuel et travail manuel s'emploie à répartir la connaissance sur un mode socialement adéquat, c'est-à-dire hiérarchique. Cela dit, les transformations économiques et sociales, avec la démocratisation du pouvoir qui en découle, ont fait qu'on ne peut réduire à l'infini les moyens culturels des exploités sans réduire en même temps la culture dans sa globalité. Les connaissances technologiques spécialisées, sur lesquelles se base la nouvelle séparation de classes, ne suffisent pas à former une culture, et donc - comme on l'a dit - une stratégie de domination. Par exemple, l'ignorance historique est fatale en ce qui concerne l'usage de la répression : même le sacrifice, le contrôle et la récupération ont besoin de *cohérence*. Mais une société lancée tel un kamikaze vers le Néant, peut-elle se préoccuper du passé ?

Tout cela pour dire que le pouvoir n'a jamais été aussi puissant et en même temps aussi stupide. N'étant pas préparés au mensonge stratégique, et ne voulant pas non plus être pris en flagrant délit d'ignorance, de plus en plus souvent les maîtres racontent *n'importe quoi*. Heureusement pour eux, ils peuvent encore compter sur l'obéissance d'un peuple de stoïciens.

Le rapport du ROS est un document théorique révolutionnaire. Evidemment, les auteurs ne sont pas particulièrement doués. Qui sait ce que peut bien vouloir dire, par exemple, « concours psychique » à un attentat (p. 12). Ce dont ils ne manquent pas, en revanche, c'est d'un réalisme policier. Ils nous disent par ailleurs que les personnes à transformer en « repentis » doivent être psychiquement *malléables* (p. 11), exactement comme les métaux que l'on travaille à sa guise et surtout *sans laisser de traces*. En somme, en fonction de leurs capacités, les sieurs Pagliccia, Costantini, Finotti, Brizzi, Misserendino, Sorrenti et Guida (bizarrement, ce dernier porte le même nom que l'un des policiers qui assassinèrent l'anarchiste Pinelli) ont fournit au Prince leur contribution - en parlant *clair*.

Révolutionnaire, disions-nous. Avant tout parce qu'il confirme exactement ce que nous disons depuis des mois à propos de l'enquête judiciaire fabriquée par le juge Marini. En lisant les pages qui précèdent, on comprend qui sont les véritables *théoriciens* de la « bande armée » que les enquêteurs collent sur le dos de dizaines d'anarchistes. Les carabiniers expliquent noir sur blanc que toute méthode est licite pour se débarrasser des individus gênants et pour empêcher toute diffusion des idées subversives. Ceci nous permet de voir la manière dont les coups montés policiers sont étudiés sur papier, comment la réalité se trouve opportunément falsifiée, comment on repère et on dresse les personnes auxquelles faire jouer le rôle de « repentis » quand les preuves fabriquées ne suffisent plus. Pratiques dégoû-

des journaux en sont les *théoriciens*, ceux qui sont en prison les *soldats*, ceux qui vivent dans les squats les *complices*. L'État se regarde au miroir et il y trouve ses ennemis. Mais ce qui effraie le pouvoir, ce n'est pas seulement les idées révolutionnaires, mais aussi toutes les actions directes placées « dans le marécage de l'anonymat politique », comme disent les carabiniers.

Pour en rester à l'enquête, pendant les dix dernières années en Italie, ont été détruits ou endommagés plus de dix mille pylônes électriques, et rien que les grands magasins « Standa » appartenant à Berlusconi ont subi, sous sa présidence, plusieurs milliards de lires de dégâts, suite à des sabotages dont une infime partie seulement a été revendiquée par des anarchistes. Le problème de l'État est évident. S'il n'arrive pas à identifier les responsables matériels de ces attaques, néanmoins il lui est extrêmement facile de savoir qui les soutient ouvertement. Dans l'impossibilité d'arrêter l'Action, il ne lui reste qu'à essayer d'immobiliser l'Idée. Ainsi, il veut attribuer à une supposée organisation militaire ces gestes de révolte qui, de par la simplicité des moyens employés, peuvent être réalisés par *tout un chacun*. De plus, contrairement aux procès habituels pour apologie du crime, instigation à la violence, occupation illégale, etc., une inculpation pour « bande armée » permet de distribuer des années et des années de prison *d'un seul coup*.

Soleils, éclairs et vautours

À partir de 1996, au Val de Susa au Piémont des dizaines de sabotages sont réalisés contre la construction d'une ligne de trains à haute vitesse (TAV, l'équivalent du TGV). La plupart de ces actes de rébellion sont anonymes, tandis qu'un ou deux sont revendiqués par les « Loups gris », un groupe jusque-là inconnu. La population est dès le début plutôt enragée contre ce projet de pollution et de bétonnage représenté par le TAV. Les partis de gauche et les écologistes d'État risquent de ne pas suffire pour assurer la paix sociale. Une opération tant médiatique que judiciaire construit alors l'image de l'« écolo-terroriste » : les sabotages seraient l'œuvre d'une « bande armée » d'anarchistes. Ainsi, trois compagnons, qui vivent dans un squat de Turin, sont arrêtés en mars 1998 sous l'inculpation d'être les « Loups gris » pour être ensuite qualifiés de *complices* et enfin d'*imitateurs* de ce groupe ; bref il n'y a rien contre eux par rapport aux sabotages. Ils sont réprimés parce qu'ils soutiennent ouvertement la nécessité d'une lutte autonome et directe contre les nuisances sociales et de l'environnement ; ils sont réprimés pour empêcher la possibilité d'une révolte diffuse au Val de Susa.

Le 28 mars 1998, Edoardo Massari, dit *Baleno* (« Éclair »), est trouvé pendu dans sa cellule de la prison turinoise « Le Vallette ». Pendant un mois, la rage de ses amis et compagnons explose dans des affrontements avec les flics, dans des occupations, dans un grand cortège qui s'attaque au palais de Justice et dans quelques sabotages. Les médias parlent des squatters pendant des semaines, en cachant ce qui les gêne vraiment : la lutte sans médiation contre le TAV. Le gouvernement appelle au dialogue. Les vautours de la politique descendent sur le cadavre d'Edoardo. Les philosophes et les sociologues ne manquent pas de vendre leurs irremplaçables opinions. L'aspect le plus radical du mouvement est sans

doute le refus des médias. Lors de l'enterrement de Baleno, le journaliste et indicateur Daniele Genco, connu pour avoir déjà calomnié Edoardo par le passé, se fait tabasser. Ce geste généreux et lucide, revendiqué par tout le mouvement, est l'occasion pour trois autres mandats d'arrêt. Un compagnon passe quelque temps en prison avant d'être relâché, tandis que les deux autres sont toujours recherchés [2]. En Grèce, un commerce de Benetton est incendié avec une dédicace à Baleno.

Au mois de juillet, Maria Soledad Rosas, *Sole* (« Soleil »), se « suicide » dans la communauté où elle est assignée à résidence. Sole, anarchiste argentine et compagne d'Edoardo, avait été incarcérée bien qu'elle ne fusse même pas en Italie à l'époque des attaques contre le TAV. Sa mort provoque la réthorique des tous les politicards et la colère des *âmes ardentes*, comme dirait Cœurderoy. Une barricade est érigée et incendiée dans le centre de Turin, des églises sont endommagées, des locaux de journaux sont remplis de merde, etc. En Grèce, de nombreux sabotages ont lieu contre des intérêts italiens. Fin juillet, des colis piégés — qui n'explosent pas — sont envoyés à plusieurs représentants des institutions ; le juge Laudi (responsable de l'arrestation de trois anarchistes et de l'enquête sur les sabotages au Val de Susa) ; le journaliste Genco (ordure dont on a déjà parlé) ; le conseiller régional des Verts Cavaliere (ayant visité les trois compagnons en prison, soutenant la thèse de l'implication des services secrets dans les sabotages contre le TAV et se présentant comme médiateur entre les institutions et les squatters) ; un député de Rifondazione Comunista, Pisapia (ex-gauchiste, président de la commission justice de l'Assemblée Nationale) ; un conseiller municipal de Rifondazione, Umberto Gay (médiateur entre la mairie de Milan et le centre social Leoncavallo, un des responsables de la remise à la police de la cassette vidéo qui a conduit à l'incarcération de l'anarchiste Patrizia Cadeddu) ; le directeur du service sanitaire de la prison « Le Vallette » (responsable de la mise à l'isolement de Soledad). À la même période, un transformateur électrique d'un chantier du TAV est saboté près de Turin.

Les colis piégés font la une des journaux. Ils sont attribués dans un premier temps aux squatters, avant qu'il ne soit décidé d'ouvrir la chasse aux « anarchistes insurrectionnalistes ». Le climat est tendu. Nombreux sont les centres sociaux et les squats qui prennent leurs distances (les colis piégés seraient, selon eux, l'œuvre des services secrets ou un grand spectacle dont les squatters sont les victimes). Marini ne perd pas l'occasion de se faire interviewer par la presse : les auteurs des colis piégés, dit le juge ineffable, sont sans doute quelques-uns des ses inculpés ; ils sont tous une « bande », et cela suffit.

Du 11 au 14 septembre, un camping contre le TAV se déroule au Val de Susa. À l'initiative, qui prévoit surtout des meetings dans des squares, participent de nombreux camarades d'Italie et d'Europe. Silvano Pelissero, le troisième des anarchistes incarcérés pour l'opposition au TAV, est depuis quelques mois aux arrestations domiciliaires. Le procès contre lui commencera le 14 décembre prochain [3].

Extrait du journal *Le loup-garou* n°2, novembre 1998 (disponible à Sans Patrie - c/o TCP - 21ter rue Voltaire - 75011 Paris)

trop quand il déclarait que les lois, sans l'épée, ne sont que des mots creux ; que l'obéissance des sujets s'obtient à la fois par des garanties de sécurité et par la crainte. Bacon parlait trop quand, pour contrôler les citoyens, il proposait de remplir les rues de mouchards en civil à la solde du gouvernement. Baltasar Gracián parlait trop lorsque, inaugurant la grande école jésuite des éleveurs de tyrans, il conseillait aux gouvernants l'art de prudence et de dissimulation. Ont trop parlés également Mazarin, Clausewitz, Tocqueville (à sa manière) et de Maistre. Et pour une oreille attentive, Hegel n'a fait que trop parler. Spengler a trop parlé en voulant ôter à la bourgeoisie toute idée de progrès et de pacifisme hypocrite. Il en est de même pour Giuseppe Rensi, qui alla jusqu'à dire, en pleine ivresse d'universalisme néo-idéaliste, que le pouvoir devait être défendu par le soutien de son arbitraire absolu. Dans quelle mesure tous ceux-ci ont servi leurs patrons ou bien, indirectement, les exploités, cela a dépendu de multiples facteurs dont la *publicité* de leurs idées n'est pas le moindre.

Parallèlement à cette voie minoritaire, s'est développée celle des Socrate (pour en citer quelques uns : Platon, Aristote, Kant, Rousseau), toujours prêts à cacher, pour des raisons morales, la véritable nature du pouvoir. Ce n'est pas qu'on ne puisse pas trouver chez ces derniers des idées épouvantablement répressives (au contraire : la défense *vertueuse* de l'autorité dépasse parfois les sommets de tout machiavélisme). Mais leur préoccupation est de camoufler derrière des valeurs éthiques la réelle *technologie du pouvoir*. Or, la culture de gauche, qui s'y connaît en matière de valeurs, a frappé d'excommunication toute la lignée des Gorgias (sauf là où elle a pu intervenir avec ses interprétations falsificatrices, comme à propos de Machiavel, qui au nom de la « duplicité » du *Prince* serait un auteur ironique !). Les belles âmes, en effet, se scandalisent moins de l'oppression que du fait de la nommer. Les exemples historiques que l'on pourrait citer sont bien trop nombreux. Prenons la défense que cette canaille de Bernstein fit de l'opportunisme social-démocrate. En réalité, en abandonnant toute idée révolutionnaire comme « anti-scientifique », en défendant la seule stratégie parlementaire comme instrument d'émancipation, en souhaitant la conquête progressive du pouvoir à travers le contrôle complet des syndicats, Bernstein ne faisait que transcrire dans la sphère du concept la pratique réelle du parti social-démocrate, la collaboration ouverte de ses dirigeants avec la bourgeoisie. Lénine et Rosa Luxembourg n'attaquèrent pourtant pas la réalité de la social-démocratie, mais plutôt le « révisionnisme anti-marxiste » de Bernstein qui en était l'expression. C'est-à-dire qu'ils préféraient que la phraséologie révolutionnaire continuât à couvrir le réformisme concret et affairiste du parti. Le débat de l'époque explique par avance le mensonge bolchévik, la version *extrémiste* du réformisme social-démocrate. Le mouvement révolutionnaire continua malheureusement à ne pas vouloir comprendre que Bernstein devait être combattu justement *parce qu'il avait raison* - et ce fut le nazisme.

Il faut étudier Gracián ou Spengler parce qu'ils défendent clairement le Prince à qui ils demandent un regard lucide et une poigne ferme. Les âmes pieuses ont, au contraire, un mode tout particulier de *servir le peuple* [1] : lui passer de fausses informations. Socrate

SUN-LIGHTS ET MARÉCAGES

Notes sur un document révolutionnaire

CE QUI PRÉCÈDE est un document révolutionnaire. Malgré les modestes moyens culturels dont disposent ses auteurs, ce rapport appartient à l'ensemble des grands textes politiques sur la nature réelle du pouvoir. Révolutionnaire, bien évidemment, dans un sens particulier.

A certaines époques, il est arrivé que leur intelligence personnelle jointe à des circonstances historiques particulières, ait poussé certains puissants ou défenseurs des puissants à *trop parler*. Dans l'art de gouverner, on parle trop lorsque les mensonges d'une stratégie de domination sont décrits de manière non mensongère ou lorsque l'idéologie est expliquée sur un mode non idéologique. Le tyran Critias parlait trop quand il disait que les Dieux n'existent pas, que la religion est un *instrumentum regni* (instrument de domination). En tant qu'homme d'Etat, il avait besoin de la religion comme *technique politique* (réalité) et d'un discours religieux sur la religion (mensonge). En disant que les maîtres ont besoin de Dieu, le maître Critias servait l'intérêt de ses esclaves. En ce sens, ses thèses sur la religion étaient *révolutionnaires*. Mais pas qu'en ce sens. La justification morale du pouvoir n'est pas seulement une arme contre les sujets, mais aussi une nécessité pour ainsi dire existentielle des puissants eux-mêmes. Un regard lucide sur le monde, lorsqu'on exploite et on domine les hommes, n'est pas un poids facile à porter. C'est alors que les maîtres ont besoin de se créer un système de saintes causes pour justifier à leurs propres yeux ce qu'ils font. La religion a toujours satisfait cette exigence. Sa défense du travail comme moyen de rédemption pour l'homme, par exemple, s'adresse aussi bien aux exploités qu'aux exploiteurs. Le privilégié reçoit ses propres valeurs d'une tradition consolidée exactement au même titre que l'exclu. L'idéologie cherche ensuite à unifier en une morale unique ce qui est opposé dans la vie.

Une institution de pouvoir formée uniquement par des Critias est impensable. De la même manière cependant, une domination régie par des Socrate (disposés à mener la défense éthique de la loi jusqu'au sacrifice et la cigüe) est impensable également. Les puissants doivent savoir distinguer la réalité des mensonges qu'ils racontent pour la cacher. Lorsqu'ils finissent par croire en l'idéologie qu'ils ont créée pour dominer, alors aucune stratégie de domination n'est possible. Si l'on finit par croire que les lois servent au bien de l'humanité on ne peut certainement pas faire long feu comme homme d'Etat ou d'affaires. Lorsque la confusion devient excessive, il arrive souvent que quelqu'un - pour distinguer la réalité de ce qui n'est qu'idéologie, ou simplement pour des intérêts personnels - *parle trop*. Gorgias parlait trop lorsqu'il disait que la réthorique, qui « le discours faux transforme en vrai », est la base de la politique. Tite Live parlait trop lorsqu'il disait - expliquant ainsi avec plusieurs siècles d'avance le jeu de l'opposition parlementaire - que l'institution du tribunat de la plèbe devait servir à contrebalancer l'effort de guerre par l'illusion de la participation politique populaire. Machiavel parlait trop quand il disait, mettant à part tout esprit socratique, que pour gouverner « il faut soit flatter les hommes soit les écraser ». Hobbes parlait

1) Pour cette action, trois anarchistes italiens - Claudio Lavazza, Giovanni Barcia et Michele Pontolillo - ont été condamnés à 11 ans de prison. Déjà détenus pour un braquage à Cordoue (décembre 97), ils se sont vu coller sur le dos l'attaque du consulat sur la base du seul témoignage du consul. Les véritables auteurs de l'action, dans des communiqués signés Corazones libres (« Cœurs libres »), ont démontré que les compagnons incarcérés n'avaient rien à voir. Giovanni et Michele figurent également parmi les accusés du procès mené par Marini.

2) Le 20 mars 2000, Luca Berthola a été condamné à 3 ans et 2 mois de prison fermes, Arturo Fazio, toujours recherché, à 3 ans et 6 mois. Quant à Andrea Macchieraldo, il a été acquitté.
3) Le 31 janvier 2000, Silvano Pelissero a été condamné à 6 ans et 10 mois de prison fermes. Edoardo et Soledad ont été acquittés post-mortem, ce qui fait que Silvano a été condamné pour « association subversive »... tout seul.

Si une vidéo ne suffit pas

Le 25 avril 1997 — jour des élections municipales et anniversaire de la dite Libération — une bombe explose contre la mairie de Milan. La revendication, signée « Azione Rivoluzionaria Anarchica », contient un message de solidarité à tous les libertaires incarcérés, un appel à l'abstention et un discours contre la République fondée sur l'exploitation, négation des tensions subversives présentes dans la lutte contre le fascisme. La revendication est laissée dans la boîte aux lettres de Radio Popolare. Une caméra de vidéo-surveillance filme la silhouette qui l'apporte. Sur la base de cette vidéo, remise à la police par les gauchistes de *Radio Popolare*, l'anarchiste Patrizia Cadeddu est arrêtée et, le 8 juin 1998, condamnée à 5 ans de prison et à une amende de 229 millions de lires pour les dégâts. En appel, courant 1999, les juges ont changé la peine en 3 ans et 4 mois de prison. Si la vidéo est totalement inutilisable même selon les journalistes, Patrizia est très connue pour sa participation au *Laboratorio anarchico*, espace autogéré milanais. Et cela suffit.

La moulinette de l'« association subversive »

L'arme des délits associatifs a été à nouveau utilisée par l'Etat italien à trois reprises. Suite à l'exécution, en mai 1999, du bureaucrate Dantona par les nouvelles Brigades Rouges - Parti Communiste Combattant, la magistrature a accusé les C.A.R.C. (Comités d'Appui à la Résistance Communiste), qui sont des collectifs publics, d'être un groupe de soutien logistique aux B.R. Une cinquantaine de personnes ont été inculpées d'« association subversive », dont une partie sont encore recherchées. Comme riposte aux nombreuses actions directes réalisées, pendant la guerre au Kosovo, contre les intérêts militaires et contre les sièges du parti de gauche à l'époque au pouvoir, des anarchistes de Bologne ont été incarcérés en juin 1999 (puis relâchés) sous l'inculpation d'« association subversive » : l'instruction est toujours en cours. Encore par rapport à des actions contre la base militaire de l'OTAN à Aviano, une vingtaine de personnes (parmi lesquelles on trouve aussi bien des marxistes-léninistes que des communistes libertaires) ont été accusées en décembre 1999 d'« association subversive à but terroriste » pour leur prétendue appartenance aux « Groupes de Partisans pour le Sabotage », qui auraient revendiqué une attaque contre une entreprise liée à la base. Le procès est toujours en cours.

LE GNÔME MARINI ET LE GÉANT EUROPE

Extrait d'un entretien avec Massimo Passamani - arrêté à Paris en mars 97 et relâché le 11 février 1998 dans le cadre du procès mené par Marini - à propos du contexte qui a permis la répression anti-anarchiste en Italie :

Comment la presse, les organisations politiques, les groupes libertaires et autonomes ont-ils réagi vis-à-vis de cette vague d'arrestations et d'inculpations ?

Il n'y a qu'un mot pour résumer l'attitude générale vis-à-vis de cette vague répressive : silence. Sauf quelques exceptions, les seuls journaux qui ont parlé de l'affaire sont ceux dont les rédacteurs étaient parmi les inculpés. Les « structures fédérées » du mouvement anarchiste se sont limitées, comme d'autres groupes, à démentir certaines affirmations des médias les concernant. D'autres encore ont pris publiquement leurs distances par rapport aux accusés. Il y a eu des émissions sur des radios libres, notamment sur Radio Black Out, qui a suivi de près les événements. En dehors des premiers jours, silence des médias. Silence du « mouvement autonome ». Pour le reste, la répression n'a fait que révéler - c'est son côté *positif* - les rapports affinitaires qui existaient auparavant, avec la nouveauté intéressante des compagnons étrangers qui ont créé des comités, participé aux audiences des procès, publié des journaux, traduit des textes, etc.

Avant les arrestations, des initiatives ont été organisées un peu partout : des affichages, des interventions dans les squares, des expositions itinérantes, des soirées de soutien, des débats, la publication d'un dossier à 25 000 exemplaires et l'occupation d'un quotidien national. Le Comité de Défense des Anarchistes, actuellement dissous, a diffusé les informations en Italie comme à l'étranger. Des actions d'éclat ont été menées par des squatters. Deux attaques à l'explosif, revendiquées par des anarchistes comme cadeaux à Marini et à un autre juge, ont eu lieu contre des structures militaires.

Après les arrestations, le climat au départ plutôt vivant s'est refroidi à la suite surtout des conflits entre les compagnons. Pour des raisons évidentes, j'ai vécu tout cela de loin. Les initiatives ont continué (des pamphlets, dont celui avec la note du ROS, des occupations, etc.), mais très isolées. La solidarité internationale, au contraire, n'a pas manqué. Le consulat de Malaga, en Espagne, a été occupé par des révolutionnaires armés qui ont séquestré le consul et son fils en leur faisant lire un message de solidarité aux anarchistes italiens et à tous les prisonniers. Une bombe, revendiquée par « Azione Rivoluziona Anarchica », a explosé contre le palais municipal de Milan ; cette action, de laquelle est accusée une anarchiste actuellement en prison, a été dédiée en partie aux libertaires incarcérés. Le premier jour du procès à Rome, le 20 octobre 1997, à Athènes, un siège de la compagnie Allitalia a été attaqué à l'explosif en solidarité aux anarchistes italiens : la signature disait « lutte internationale révolutionnaire ». Dans plusieurs villes des Etats-Unis des initiatives ont eu lieu devant des consulats et des ambassades italiens. Au mois de novembre, une manifestation s'est déroulée devant l'ambassade italienne à Hambourg. A Paris, parmi d'autres initiatives contre mon extradition et contre le coup monté de Marini,

- 13 -

chique à chaque attentat où, au-dessus de chacun - des responsabilités individuelles matérielles -, on retrouve soit une pluralité d'acteurs liés par la volonté de coopérer à la commission du délit, soit l'exécution de l'élément objectif du délit de la part de certains acteurs, soit enfin la contribution causale à l'accomplissement du fait qui en découle, comme dans le cas d'attentats contre des pylônes, y compris sous les formes de la détermination des objectifs et de l'instigation, les deux étant présentes dans la stratégie subversive énoncée par BONANNO. Il est clair qu'une organisation possédant une finalité politique, une fois répudiée la méthode démocratique et choisi celle de la lutte armée, devra commettre une série de délits nécessaires pour la survie et l'opérationalité d'une organisation armée et secrète. Ce sont des présupposés fondamentaux déjà perceptibles chez BONANNO dans son analyse du « travail du révolutionnaire », publiée en janvier 1988 dans le numéro 59 d'« ANARCHISMO », dans laquelle il définissait comme privé de sens un projet révolutionnaire sans des « moyens nécessaires » pour le rendre significatif.

En définitive, pour autant que les activités d'acquisition de preuves auxquelles il a été recouru ces dernières années par divers organes de police judiciaire ne fournissaient pas d'éléments objectifs suffisants pour l'identification matérielle des responsables des attentats de matrice anarchiste, on peut a priori retenir qu'ils ont été commis par des personnes gravitant dans l'aire examinée ici et avec le concours au moins psychique de tous les autres membres. Comme il est déjà esquissé précédemment, pour autant que la manifestation publique de l'idéologie insurrectionnaliste ne constitue pas en soi un délit, il est toutefois possible de la considérer d'une capacité criminogène peu commune, au point de justifier des poursuites judiciaires à l'encontre de tous ses sympathisants.

A la lumière de ce qui précède, nous estimons de première importance l'accomplissement d'un travail d'investigation préventif, à réaliser sur l'entièreté du territoire national, ayant pour but tant d'identifier des actuels contacts et fréquentations parmi les membres présumés d'intérêt de la structure organisationnelle que l'acquisition des éléments utiles pour compléter le cadre probatoire à l'encontre des membres. Tous les individus déjà identifiés comme liés à titre divers à la mouvance subversive en question pourraient ainsi être joints à cette même enquête d'investigation. Les résultats

de vue pénal. On doit penser opportun de faire remarquer que le lien sentimental qui unit NAMSETCHI à TESSERI, la responsabilité du sus-nommé TESSERI dans le hold-up de Rovereto et le fait qu'elle voit sa complice WEIR Jean, femme de BONANNO Alfredo, permettent de déterminer un cadre d'enquête à mettre à profit. En particulier on voit se profiler la probabilité de pouvoir opérer efficacement des précisions sur NAMSETCHI, reconnue comme un élément vulnérable et psychiquement malléable, dans le but que celle-ci dépose sur les faits de nature criminelle commis par TESSERI et par d'autres anarchistes, parmi lesquels BONANNO. Si le témoignage à charge ne devait pas assumer un caractère suffisamment probatoire, on peut envisager une déclaration de repentir [*Chiamata di correità*] selon une méthode déjà éprouvée au cours d'autres procès par différentes autorités judiciaires, en assurant comme il est d'usage à NAMSETCHI l'application du programme pour les collaborateurs de justice. Ceci nous permet de suggérer la reconstitution d'activités criminelles comme les hold-ups de la zone de Trento, où TESSERI, WEIR, BUDINI et STRATIGOPOULOS ont déjà été condamnés pour un délit semblable - élément qui constitue en soi un précédent significatif au plan pénal.
La reconnaissance qui en suivrait par le tribunal en charge de l'affaire de la légitimité de NAMSETCHI permettrait d'envisager le délit de bande armée ou même seulement celui d'association subversive pour tous les anarchistes, déjà identifiés comme participants à l'association criminelle et liés aux idéologies insurrectionnalistes de BONANNO, en apportant comme éléments à charge déterminants les déclarations de NAMSETCHI.

A la lumière de ce qui vient d'être dit on retient opportun de faire le point sur quelques aspects de première importance. Une association est constituée quand plusieurs personnes conviennent d'apporter leur contribution à la réalisation d'un but commun à travers l'accomplissement de différents délits, retenus utiles soit politiquement - comme les attentats - soit matériellement, pour la survie du groupe - comme les hold-ups et les kidnappings. Dans le cas que nous examinons, le but commun poursuivi par les associés est celui de l'attaque contre l'Etat et le capital, ainsi qu'il l'est énoncé et proposé par BONANNO et par les autres membres de la mouvance insurrectionnaliste. Le choix et le profil des objectifs à frapper pour atteindre le but ultime constituent une des activités multiformes de programmation qui, dans ce cas, sont résolus par un évident concours psy-

une trentaine de compagnons a occupé l'Office italien du Tourisme, en diffusant en France et à l'étranger des messages de solidarité. Une manifestation a eu lieu devant le Palais de Justice le jour où la Chambre d'accusation s'est prononcée sur mon extradition. Une initiative brûlante a été menée assez récemment devant la prison d'Amsterdam.

Pour comprendre les raisons du silence et des prises de distance vis-à-vis de la répression, il faudrait connaître de près la situation italienne et faire un raisonnement assez articulé. Ces deux conditions sont ici impossibles. Je me permets donc seulement deux petites réflexions. La première, c'est qu'aucune situation d'urgence ne peut nous donner un projet que nous n'ayons déjà. Même si on est prêts à prendre des risques pour défendre des compagnons face à la répression, il n'est pas facile de savoir *quoi dire* et *quoi faire*. C'est la totalité de notre vie qui nous donne les armes. La deuxième, c'est que même l'utopie anarchiste - la plus *dangereuse* des idées - peut devenir un symbole conservateur comme tous les symboles. Combien d'anarchistes qui considèrent Durruti comme une espèce de héros crient au scandale si quelques compagnons sont arrêtés - comme cela est arrivé en Italie et récemment en Espagne - suite à un braquage ? Au-delà de toute béquille idéologique, ce qui fait la différence est la *lucidité des passions*.

Comment, malgré la répression, arriver à articuler les différentes pratiques et actions libertaires, et les réponses à la répression ?

Les lucioles on les voit parce qu'elles volent la nuit. Les anarchistes font de la lumière aux yeux de la répression parce que la société est grise comme la pacification. Le problème n'est pas les lucioles, mais bien la nuit.

En emprisonnant les libertaires, en les présentant comme des monstres, des rêveurs ou comme les derniers fantômes d'une idéologie révolutionnaire ; en s'inventant des « bandes armées » pour les séparer des autres exploités et pour renouveler la fausse alternative : ou réformisme, ou barbarie ; l'Etat fait son métier. Mais la répression n'est pas seulement une réaction à ce que nous faisons, elle est aussi un projet et une pratique permanents du pouvoir. La meilleure façon de réprimer la révolte est d'étouffer le désir même de se révolter, d'incarcérer à l'avance la volonté de créer une vie différente. C'est à ça que servent les méthodes toujours plus efficaces de domestication sociale. La technologie informatique sépare de plus en plus les individus et permet une organisation de l'espace toujours plus fonctionnelle pour la domination. Les exigences de l'économie épousent celles du contrôle, et réciproquement. Avec toute sorte de cartes électroniques, par exemple, on peut suivre les déplacements des gens presque partout. La division du territoire urbain rend obligés les mouvement et faciles les interventions des flics. La présence des appareils policiers se fait plus discrète dans la mesure où les villes se transforment en immenses casernes. C'est ce type de répression préventive qui fournit la base pour la répression sélective et ciblée. La répression fait partie de la production, plus générale, de paix sociale. Et cela va de pair avec les nouvelles formes de l'intégration et de l'idéologie de la participation. Les individus qui n'ont pas une vie régulière, qui ne se laissent pas commander passivement par le travail, l'urbanisme et la publicité, deviennent toujours plus *visibles*. Et plus « visibles », dans l'absence généralisée des passions

subversives, se font également les libertaires qui continuent à parler de destruction de l'Etat et qui ne croient pas que le pouvoir puisse se dissoudre tout seul ; qui luttent avec les exploités pour transformer des émeutes isolées en insurrections conscientes.

Le problème, encore une fois, c'est la nuit. Agir « malgré la répression » signifie, selon moi, comprendre les modifications de l'Etat et du capital et nous donner les moyens pour nos propres projets. Prendre l'initiative, se battre avec les dépossédés contre des objectifs précis, avec nos propres contenus et nos propres méthodes. S'organiser directement, en dehors de toute représentation politique, et diffuser partout la révolte. Se rendre compte de la portée internationale des enjeux, pour établir des contacts afin de troubler les plans de mort de l'économie et des Etats. La pire des erreurs serait celle de croire bêtement que l'on est dangereux parce qu'on nous réprime. Il faut apprendre à *lire* la répression. Elle agit souvent à l'avance pour nous séparer, pour interdire nos rêves et nous incarcérer dans la mise en scène des images et des rôles.

Dans un projet subversif qui devient en même temps une façon de vivre ensemble, on découvre l'affinité réelle, la connaissance réciproque et la confiance qui comptent plus que n'importe quelle adhésion abstraite aux idées et aux programmes. C'est dans ce même projet passionnant que se créent, au-delà des frontières, les rapports de solidarité pour s'opposer aux pratiques répressives d'un Marini quelconque.

Peut-on rapprocher la criminalisation des anarchistes de la répression des mouvements autonomes dans les années 1970 ?

Oui et non à la fois. Oui parce que l'appareil des lois dites d'urgence est celui qui a été forgé à l'époque contre le mouvement révolutionnaire ; non parce que les conditions sociales ont beaucoup changé depuis lors. La méthode strictement policière et judiciaire est la même (sauf pour les dimensions, en ce temps-là plus massives), alors que la gestion médiatique est différente. Aujourd'hui comme à l'époque, l'Etat veut transformer des revues, des journaux, des comités de soutien, des organisations spontanées de luttes et des actes diffus de révolte en l'expression de bandes armées hiérarchisées et clandestines. Aujourd'hui comme à l'époque, l'Etat utilise des faux repentis et l'arme des « délits associatifs » pour arrêter le plus de révolutionnaires possibles en l'absence d'accusations concrètes. La différence, c'est qu'à l'époque il y avait une véritable menace subversive, tandis qu'aujourd'hui la situation apparaît plutôt pacifiée. Quand les ouvriers refusent le travail et sabotent la production ; les étudiants méprisent la « culture » et se découvrent en tant qu'exploités parmi les exploités ; les flics et les politiciens de gauche apprennent à connaître la « critique du pavé » ; le pillage est généralisé et les affrontements avec les fascistes à l'ordre du jour ; bref, quand la révolte est dans l'air et les armes dans les rues, alors pour la domination les jeux changent. A l'époque, un parlementaire de gauche déclara : « si l'on arrive pas à garantir l'ordre avec les syndicats, il faudra le garantir avec la police ». C'est exactement ce qui s'est passé. Mais comme la menace était sociale et non pas monopole de quelque groupuscule, le spectacle du pouvoir devait la supprimer en présentant la subversion comme un affrontement entre deux armées : l'Etat d'un côté, les partis combattants (genre Brigades rouges) de l'autre. L'image médiatique du « terroriste » servait à

téléphonique sur la dernière page duquel était dessiné au stylo le plan indiquant la caserne « Guido Reni » qui héberge la Brigade Volante de la Police Nationale de la Préfecture de Rome. Considérant les résultats de l'enquête, il apparaît après vérification que des relations existent entre GUGLIARA Salvatore et les autres personnes en question. En tenant compte de la présence parmi le matériel idéologique de tracts de solidarité avec les anarchistes responsables du hold-up de Serravale Chizzola (TN) ainsi que du faible laps de temps écoulé depuis la tenue du procès devant le Tribunal de Rovereto (Trento), on peut aisément supposer que, par rétorsion, un attentat à l'explosif était en préparation contre la Police nationale.

Tenant compte de ce qui précède, la Brigade Criminelle locale décidait de développer son activité de contrôle des personnes identifiées jusqu'alors. Dès ce moment, l'attention s'est focalisée sur NAMSETCHI Mojdeh, liée sentimentalement avec TESSERI Carlo, née à Téhéran le 9.09.1974, et inculpée par la police des chemins de fer le 16.01.1994 auprès du procureur du parquet d'Orvieto pour violation des articles 347 et 465, pour avoir modifié les dates d'émission et de validité d'un billet de train.

A la différence des autres personnages déjà cités, NAMSETCHI ne semble pas être liée à l'anarchie.. Elle n'a donc aucun biais idéologique qui la soude aux autres suspects. De plus, après l'arrestation de TESSERI, sa disponibilité économique s'est amoindrie puisque, dans le contexte des activités d'observations, sur renseignements [*in parola*] on a pu déterminer que NAMSETCHI avait commencé à tenir compagnie aux clients d'un local nocturne sis à Cerenova (Civitavecchia) de 22 h jusqu'à 4 h du matin. Ayant évalué ces éléments, le personnel de cette même Brigade Criminelle décidait d'engager le contact avec NAMSETCHI, en vue d'une possible collaboration de sa part avec les carabiniers. La tâche a été confiée au Noyau Opérationnel de Civitavecchia et a été immédiatement payante. Comme prévu, NAMSETCHI a révélé n'avoir aucune propension pour l'idéologie anarchiste et a admis traverser une période difficile, se déclarant disposée à apporter n'importe quelle contribution aux enquêtes [*acquisizioni*] des carabiniers. S'ouvre désormais la possibilité de cristalliser enfin toutes les enquêtes conduites sur le compte de la subversion anarchiste ces dix/quinze dernières années, qui jusqu'à aujourd'hui n'avaient pas donné de résultats satisfaisants du point

un hold-up était perpétré aux préjudices du Crédit agricole [*Cassa Rurale*] de Serravalle-Chizzola, zone de Serravalle di Ala (TN). Instantanément après le délit, les carabiniers de Rovereto (Trento) mettaient en état d'arrestation BUDINI Antonio, TESSERI Carlo, STRATIGOPOULOS Christos, WEIR Yean Helen et TZIOUTZIA Evangelina. Toutes les personnes arrêtées étant connues comme étant liées à l'idéologie anarchiste, et en particulier il faut noter que par le passé BUDINI avait déjà été impliqué dans l'enquête de la P.J. concernant les bandes armées « AZIONE RIVOLUZIONARIA » et « C. O. L. P. » [*Communistes Organisés pour la Libération du Prolétariat*] et dont il apparaît qu'il serait concubin de RICCOBONO Giuseppina, elle-même déjà liée sentimentalement au bien connu GEMIGNANI Roberto, en fuite en France pour son appartenance à « A. R. ». TESSERI non seulement avait déjà été condamné pour un hold-up réalisé avec le concours de FANTAZZINI Horst et CAMPO Orlando, mais aussi on a retrouvé dans une cave lui appartenant une empreinte papillaire de GREGORIAN Gagarin. STRATIGOPOULOS avait été identifié au cours du procès à l'encontre de BONANNO et STASI. Enfin, il faut signaler WEIR comme étant l'épouse de BONANNO Alfredo Maria. Le 30.09.1994 dans une procédure de flagrant délit [*rito direttissimo*], le Tribunal de Rovereto émettait un verdict de condamnation de 6 années de réclusion à l'encontre de TESSERI Carlo, et de 5 années de réclusion à l'encontre de BUDINI Antonio, STRATIGOPOULOS Christos et WEIR Jean Helen. TZIOUTZIA Evangelina était absoute et libérée.

Cette Brigade Criminelle, en relation à l'implication de TESSERI Carlo, entreprit une activité de contrôle à l'encontre de quelques personnes en contact avec lui. L'activité d'observation permettait de repérer un groupe d'individus liés à l'ex-femme de TESSERI, LO FORTE Cristina, et identifiés par la suite comme étant GIZZO Antonio, SASSOSI Emma (responsable des « Editions ANARCHISMO »), NAMSETCHI Modjeh, liée sentimentalement et vivant avec TESSERI Carlo, ANDREOZZI Tiziano et GUGLIARA Salvatore.

En particulier, le 10.10.1994, sur le boulevard degli Osci, une voiture radio d'une patrouille locale procédait au contrôle de GUGLIARA Salvatore, d'ANDREOZZI Tiziano et de GIZZO Antonio. Lors du contrôle, à l'intérieur d'un grand sac appartenant sûrement à GUGLIARA Salvatore, était découvert du matériel explosif, la photocopie d'un document d'instruction pour la confection d'un engin explosif à allumage chimique, du matériel de documentation se rapportant à l'anarchie, ainsi qu'un agenda

cela. Le citoyen demeurait ainsi spectateur vis-à-vis des « avant-gardes armées », et les flics faisaient le reste. Contre les « terroristes », tout moyen était justifié (les mensonges des journalistes, les provocations policières, la prison). Les « délits associatifs » - dont celui de « bande armée » - ont été créés dans ce but là. Et ils sont encore suspendus, comme une épée de Damoclès, sur les têtes des individus dangereux.

Aujourd'hui, l'Etat ne craint pas un bouleversement social. Officiellement, aucune révolte contre la démocratie n'est concevable ; donc il n'existe aucune révolte. Dans les années 70, le mot « révolution », il fallait l'enterrer sous un bavardage médiatique continu. Aujourd'hui, il ne faut même pas le prononcer. « Il ne se passe rien » - tel est le mot d'ordre dominant. Voilà pourquoi le procès Marini, l'un des « procès politiques » les plus importants des quinze dernières années, est couvert par un silence médiatique total.

Une autre différence par rapport à la répression des années 70 est qu'avec l'enquête du juge Marini, peut-être pour la première fois, la Justice n'invente pas les prétendus membres d'une « bande armée » existante ; elle invente la « bande armée » elle-même.

Avec la construction de l'Europe, on peut craindre une harmonisation des pratiques de répression entre les Etats-membres. Les criminalisations de mouvements alternatifs, comme en Grèce ou en Italie, vont-elles se multiplier ?

L'harmonisation des pratiques répressives à l'échelle européenne est déjà une réalité. Officiellement, des plans comme celui de Trevi étaient des accords entre les ministres de l'Intérieur pour établir une concertation dans le traitement des problèmes d'ordre public. La thèse des squats comme chantiers du « terrorisme », par exemple, avait été élaborée dans ce cadre-là. Par rapport à l'immigration aussi, la politique est décidée au niveau international. Plus récemment, le traité de Schengen a précisé la collaboration entre les Etats dans la répression du « terrorisme » (définition des « délits associatifs », pouvoirs de la police et de l'armée, accords sur les extraditions et sur les expulsions, etc.). Sur le plan militaire, la création d'un gendarme-Europe procède d'avec le marché planétarisé, la professionnalisation des armées, les nouvelles formes d'intervention dans les conflits sociaux, les petites et grandes croisades en défense du Droit et de la civilisation. Chaque Etat doit montrer avant tout qu'il est capable de garantir l'ordre public. Il est évident que cela aura des conséquences sur la répression des dissidents. Même au niveau d'une législation pour la *défense de la démocratie*, il y a sûrement une tendance européenne. Je pense à un article de loi - le 342, si je ne me trompe pas - qui vient d'être promulgué en Belgique. En exploitant le sentiment populaire suite à l'« affaire Dutroux », l'Etat introduit une définition des « organisations criminelles » qui pourrait s'appliquer à toute forme de dissidence collective. La Belgique n'est pas un pays où la situation sociale est particulièrement chaude. Il s'agit donc d'une forme de répression préventive, d'une arme toujours prête contre tout danger de révolte. Les « délits associatifs » sont les puits sans fond de la matraque répressive.

Ce qui est important d'après moi est de comprendre que les accords « en matière de répression » ne sont pas séparables de ceux sur le travail, les syndicats, la participation démocratique, les services sociaux, la gestion écologique des nuisances, etc. La véritable

unité de l'Europe est celle des marchandises et des fichiers des polices. L'informatique est ce qui permet en même temps l'éparpillement des unités productives - en démantelant les vieilles usines ainsi que les vieux affrontements de classe - et le contrôle totalitaire du territoire.

L'Italie a été souvent dans le passé un laboratoire de la contre-révolution en Europe. Les massacres d'Etat, la tragi-comédie de la démocratie à défendre contre le putsch fasciste, le mensonge des « extrémismes opposés » (« terrorisme de droite » et « terrorisme de gauche »), le système des repentis, le rôle policier des staliniens et des syndicats, la fausse guerre civile entre les partis combattants et les institutions, les mythes contre-culturels, le capital au visage alternatif - tout cela a fait école. Aujourd'hui, il n'y a pas une menace révolutionnaire visible. Néanmoins, la contre-révolution avance d'une façon préventive avec les pratiques sécuritaires. D'ailleurs, des explosions insurrectionnelles ont éclaté récemment pas loin de nos portes (je pense à l'Albanie). Contrairement à ce que disent les chantres de la société technologique et leurs faux critiques, les possibilités d'une révolte généralisée n'ont pas disparu. L'Est de l'Europe est une immense poudrière logée au cœur même du nouvel ordre mondial. Les patrons savent que ce monde n'a plus de rêves à offrir, mais seulement le constat brutal qu'*il n'y a rien d'autre*. Cela pourrait ne pas suffire.

Une forme de répression comme celle essayée par le juge Marini est sans doute une expérimentation qui pourrait, si victorieuse, être exportée. La comparaison avec la Grèce est tout à fait pertinente. La plupart du mouvement anarchiste grec est, pour ce que j'en sais, sur des positions insurrectionnalistes. La situation sociale là-bas présente plusieurs conflits. Pas mal de compagnons participent à des luttes de masse qui prennent des formes radicales et violentes. En dehors des organismes politiques et syndicaux, ils s'organisent d'une façon informelle, selon les temps et les lieux des luttes réelles. Dans les dernières années, il y a eu souvent des arrestations, parfois même massives. Je sais qu'ils regardent d'un oeil attentif ce qui se passe en Italie.

En Allemagne aussi la police a déjà arrêté, il y a quelques années, la rédaction entière d'un journal radical. Les luttes contre le nucléaire qui échappent au contrôle des écologistes sont également réprimées. En France, l'arme des « délits associatifs » n'est pas utilisée depuis des années contre des révolutionnaires. Les accords européens et la menace des pratiques sociales radicales pourraient changer les règles du jeu. Dans d'autres pays, la situation est encore différente.

En général, pour ceux qui n'acceptent pas le dialogue avec le pouvoir, la police est toujours là. Pour les autres, l'aménagement est toujours possible. L'intégration et la répression vont de pair. La possibilité d'une « criminalisation des mouvements alternatifs » dépend, à mon avis, de cette question : alternatifs à quoi ?

Extrait de *Courant alternatif* n°80, juin 1998, pp. 14-16

C'est dans ce contexte que se place l'action motrice de BONANNO visant à constituer, à l'intérieur de la mouvance publique et plus ample dont il est question, une organisation révolutionnaire anarchiste jusqu'au-boutiste insurrectionnaliste qui, même si c'est atténué par l'initiative laissée à l'individu, se pose toutefois sur une position inévitablement en contraste avec la doctrine anarchiste classique. Il s'agit donc d'agréger, dans un niveau occulte et compartimenté, tous les individus qui, même s'ils continuent une activité politique manifeste à l'intérieur du mouvement antagoniste, participent à des manifestations, des rencontres et des débats, suivant le contexte s'organisent et se structurent pour accomplir des activités criminelles.

Les analogies entre les principes idéologiques et les lignes organisationnelles programmatiques que soutenait à l'époque « AZIONE RIVOLUZIONARIA » et les formulations de BONANNO exprimées dans le compte-rendu publié dans le n°72 de la revue « ANARCHISMO » de mai 1993, à la suite des interventions publiques effectuées en Grèce en janvier 1993, ressortent comme symptomatiques de la théorisation de l'organisation révolutionnaire anarchiste insurrectionnelle structurée en « groupes d'affinités », « noyaux de base » et « coordination », constituée « par un nombre pas trop élevé de camarades, liés entre eux par une connaissance personnelle approfondie ». Le champ d'action de telles structures est constitué par les luttes de masse qui, même si elles sont caractérisées par un aspect intermédiaire et non directement et immédiatement destructives, doivent garder toujours présent à l'esprit le but final qui demeure en tout cas celui de l'« attaque » contre l'ennemi de base, identifié dans chaque structure, individu et organisme de l'Etat et du capital.

Il y a en cela une cohérente et intime dangerosité pour l'ordre constitutionnel et social de notre Etat, qui ne peut absolument pas être toléré dans l'avenir.

Nous retenons opportun, pour cette raison, de mettre en évidence la procédure exécutive et d'investigation entreprise depuis septembre 1994 suite à l'arrestation pour vol aggravé de cinq membres de la mouvance subversive qui nous intéresse ici et relancée par quelques éléments factuels (note informative n° 148/6 d'enregistrement du 15.11.1994) vérifiés au cours des enquêtes auxquelles il a été recouru par la suite de la Brigade Criminelle. Dans la matinée du 19 septembre 1994,

la suite), on a pu assister à la prolifération d'activités de solidarité envers les accusés en question. Celles-ci se sont exprimées, non seulement par la présence physique de sympathisants aux audiences préliminaires, mais aussi par des rencontre organisées dans de nombreux centres sociaux présents sur le territoire national, par la publication d'articles dans les périodiques de la mouvance, dont par exemple « CANE NERO », par la diffusion de tracts et d'imprimés et par la constitution d'un « COMITÉ DE DÉFENSE ANARCHISTE », association tournée vers le soutien au niveau juridique et financier de tous les anarchistes impliqués dans des affaires judiciaires et dirigées par ANZOINO Mario de Turin. Cette activité est sans l'ombre d'un doute licite, mais qui peut se révéler comme représentant l'antichambre du crime, ainsi qu'il l'est démontré par la présence de BARCIA et de STASI aux audiences du procès VALASTRO, par la présence de STRATIGOPOULOS aux audiences du procès BONANNO et STASI et enfin par la présence de GUGLIARA aux audiences du procès CAMENISCH.
A l'intérieur de cette réalité antagoniste, on a pu relever au fil du temps une extrémisatiobn de la protestation accompagnée d'une recrudescence conséquente du niveau qualitatif des actions. On est arrivé à un projet subversif réalisé à travers des actions délictueuses, soutenu par une radicalisation des contenus subversifs des éditions de propagande, qui se manifeste à travers la publication de tracts, de documents et de périodiques alternatifs à circulation interne, parmi lesquels la revue « ANARCHISMO » dirigé par le sus-nommé BONANNO, le journal « PROVOCAZIONE » auquel collaboraient aussi activement RUBERTO Paolo, PORCU Pierleone, SCOPPETTA Maria Grazia et GIZZO Antonio, l'hebdomadaire « CANENERO » dont il ressort qu'il est édité en supplément à la revue « ANARKIVIU », dont le directeur de la publication est identifié comme CAVALLERI Costantino et dont la domiciliation se trouve chez MOREALE Stefano, corédacteur avec SCOPPETTA, BONANNO, PASSAMANI Massimo de Rovereto et RANERI Rosa Gabriella, et le périodique « G. A. S. » - « Groupe Anarchiste Spatial », dont le directeur de publication et dont la distribution est assumée par MANTELLI Guido. Pour ce qui touche à la publicité de la mouvance, il faut noter qu'il n'y a pas la moindre possibilité de dialogue avec les Institutions, mais qu'au contraire on relève ici une exacerbation du caractère irréductibiliste de l'idéologie qui se manifeste par une dangereuse activité d'instigation et d'apologie des délits visant à atteindre des buts de renversement de l'Ordre Constitutionnel.

Déclaration de Massimo Passamani le 25 juillet 1997 devant la chambre d'accusation de Paris

La justice italienne me poursuit simplement parce que je suis anarchiste. Elle m'accuse d'une chose qui n'a rien à voir avec moi, et ce pour raisons de principe et de fait. Les raison de principe ; une bande armée clandestine avec un chef, une hiérarchie, des rôles compartimentés et un organigramme militaire est incompatible avec l'anarchisme : en tant qu'anarchiste, je suis et je serait toujours contre toute hiérarchie et tout pouvoir, même si ceux-ci se déclarent révolutionnaires, prétendument révolutionnaires. Les raisons de fait ; il n'y a aucune accusation spécifique contre moi, mais seulement la prétendue appartenance à une « bande armée » qui n'existe pas. En absence des faits, il a fallu m'attribuer une fonction - pas de « bande » sans *rôles* - et me confier, sur la base d'une lettre opportunément tronquée, la « caisse » de l' « Organisation ». Ce qui porte à riens moins que trois le nombre de supposés « caissiers » !

Or, si on lève l'accusation de « bande armée » - accusation fausse non seulement à mon encontre, mais aussi à celui de *tous* les anarchistes mis sous enquête avec moi -, restent uniquement les faits ; eh bien, contre moi la justice italienne ne porte qu'un fait : mon individualité d'anarchiste. Tout ceci rappelle singulièrement la condition de Joseph K. dans *Le procès* de Kafka : l'accusé ne peut se défendre parce qu'il n'y a aucune accusation concrète contre lui.

Mais le meilleur moyen de démonter, au moins sur le plan logique, cette construction judiciaire, est de suivre les méandres de l'enquête même. Si, par exemple, nous prenons la définition que donne le code pénal italien en ses articles 270 et 270 bis de l'« association subversive » et de l'« association à but terroriste », nous y trouvons la plus parfaite négation de l'union entre anarchistes. Le code, en effet, parle de « lien associatif formellement distinct de chaque participant », ce qui suppose une association stabilisée au-delà des individus qui la composent : l'association est le but, les individus l'occasion. Pour moi, à l'inverse, l'individu, dans son irréductible unicité, est le centre, l'union seulement la méthode, l'occasion - jamais donc un lien, une fin pour laquelle se sacrifier, une collectivité abstraite à laquelle jurer obédience. Je suis un rebelle qui trouve ses propres compagnons sur la base de l'affinité, c'est-à-dire de la différence, et qui s'unit à ceux-ci sans drapeaux ni programmes. Pour nous unir, mes possibles compagnons et moi-même, il n'est que la connaissance réciproque, la sympathie et les circonstances de lutte. Dans les luttes les unions naissent et se dissolvent, sans recherche d'un consensus de manoeuvre pour grossir les rangs d'une organisation, d'une bande, d'un parti. Ce que veulent dire « groupe d'affinité » et « organisation informelle ».

Les enquêteurs se sont donc retrouvés sans aucun sigle que ce soit pouvant justifier l'hypothèse *a priori* d'une structure politico-militaire, un « lien formellement distinct de

chaque participant ». Ainsi ils ont été contraints d'utiliser comme nom de la prétendue « bande armée » le titre du paragraphe d'un article (*Nuove svolte del capitalismo* [nouveaux tournants du capitalisme], de A.M. Bonanno) paru dans un journal anarchiste à diffusion, comme toujours, *publique*. Alors, nonobstant le fait que tel article - considéré comme le programme de base de l' O.R.A.I., et donc comme son *commencement* - fut écrit deux ans après la découverte des armes attribuées par les enquêteurs à cette même « Organisation » ; nonobstant le fait que ce texte ait servi de base à des conférences tenues en de nombreuses universités grecques en janvier 1993 (conférences dont il est convenu de nier l'existence pour rendre cohérent le théorème accusatoire) ; nonobstant le fait que l'article en question exprime simplement les idées de son auteur, auquel répugne de prime abord l'idée de la responsabilité collective (chacun étant, pour les anarchistes, responsable de ce qu'il dit et fait personnellement) ; nonobstant le fait que la justice accuse d'être un chef - ce qui sonne comme une véritable insulte - un compagnon qui a fait de la lutte contre tous les chefs sa pratique quotidienne ; ce qu'il faut remarquer est que le texte incriminé affecte la négation la plus claire de la « bande armée ». En effet, dans l'article non seulement on explique que l' « organisation anarchiste révolutionnaire insurrectionnel » est une méthode de lutte et non une structure spécifique (comme si l'on baptisait « approfondissement des théories anarchistes » un prétendu groupe clandestin), mais on peut y lire également ce qui suit :

« *Les groupes d'affinité peuvent à leur tour contribuer à la constitution de* noyaux de base. *Le but de ces structures est celui de substituer, dans le contexte des* luttes intermédiaires, *les vieilles organisations syndicalistes de résistance, y compris celles qui persistent dans l'idéologie anarcho-syndicaliste. Le champ d'action des noyaux de base est constitué donc par les usines (pour ce qui en reste), les quartiers, les écoles, les ghettos sociaux et toutes les situations où se matérialise l'exclusion de classe, la séparation entre* exclus *et* inclus.
« *Chaque noyaux de base est constitué presque toujours sous l'*impulsion *des anarchistes insurrectionnalistes, mais il n'est pas formé seulement par des anarchistes. Dans les* assemblées autogestionnaires *les anarchistes doivent développer au maximum leur rôle d'impulsion contre les objectifs de l'ennemi de classe. [...]*
« *Le champ d'action des groupes d'affinité et des noyaux de base est constitué par les* luttes des masses. ».

Il faudrait vraiment la capacité rhétorique du grand Gorgias pour démontrer que les cellules d'une « bande armée » (tels seraient, pour les enquêteurs, les noyaux de base) pourraient remplacer les organismes syndicaux dans les quartiers, les écoles, les usines... ! A-t-on déjà vu une « bande armée » avec des assemblées ouvertes aux étudiants, aux travailleurs, aux exploités ? Les quelques lignes citées suffiraient pour révéler que l'unique *théoricien* de l'« O.R.A.I. » est le juge Marini. Ainsi s'explique la nécessité de recourir aux déclarations d'une « repentie » opportunément instruite pour soutenir l'existence de l'« Organisation ».

Malgré cela, les attentats contre les pylônes continuèrent encore les années suivantes, toujours sans aucune revendication, et sans que les enquêtes effectuées ne donnent de résultat.
Et c'est précisément à partir de 1991, à la suite aussi de l'arrestation du sus-nommé FANTAZZINI Horst et du fameux TESSERI Carlo (survenue le 03.01.1991 pour hold-up), qu'il n'y eu plus de résultats positifs dans la lutte contre la subversion d'inspiration anarchiste, qu'en réalité elle reprit de la vivacité avec les attentats incendiaires contre les magasins STANDA des villes de Florence, Brescia, Trente, Modène, Rome, Milan commis le 01.07.1994, et ceux de Vérone du 2 au 4 juillet suivants revendiqués par des anarchistes.

Comme il a été indiqué, en conclusion de nombreuses phases d'investigation, BONANNO Alfredo Maria est apparu comme étant une figure marquante du mouvement anarchiste, et plus particulièrement de sa frange insurrectionnaliste, non seulement rédacteur en chef de la revue « ANARCHISMO », du mensuel « PROVOCAZIONE » et plus récemment de l'hebdomadaire « CANE NERO », mais aussi auteur de nombreux articles publiés sur le périodique « G. A. S. ». Déjà, après 1988, il s'est attelé à la mise sur pied d'initiatives de promotion de l'idéologie en question, comme la constitution de nouveaux centres sociaux autogérés, et à l'évolution vers l'anarcho-insurrectionnalisme de ceux préexistants, qui se posent comme lieux de regroupement et d'élaboration des instances plus radicales de la pensée anarchiste. Dans un tel contexte, les initiatives réalisées par cette aire sont nombreuses au niveau social, celles-ci culminent dans des activités de contestation/protestation de différentes sortes, parmi lesquelles des détériorations et des occupations d'immeubles. Des manifestations d'un amas [*coacervo*] antagoniste qui, par le caractère extrêmement composite des participants, ne dépassent pas les bornes d'« alerte sociale », rentrant dans le cadre d'une contestation manifeste et publique. De telles activités, donc, même si elles déterminent des tensions potentielles pour l'ordre public, ne comportent pas en elles-même un péril pour les Institutions de l'Etat, mais n'en constituent pas moins un premier pas vers l'accomplissement d'activités délictueuses.
A ce propos nous retenons opportun de mettre en évidence que, dans la période suivant les arrestations survenues dans la province de Trento courant septembre (dont nous parlerons par

- 6 -

Francesco, alors que PORCU était recherché pour l'enlèvement de Esteranne RICCA. Le 23.06.1990, PORCU Francesco était en fait mis en état d'arrestation à Rome, rue Giovannopoli n°65. Au cours de l'opération, à l'intérieur du bâtiment où celui-ci se cachait, étaient identifiés SCROCCO Rose Anne, LO VECCHIO Angela Maria, BARCIA Giovanni et CONDRO Salvatore (cf. document n° 2050/61/B/89/1^/CRIM daté du 25.06.1990 de la Police Criminelle locale). De telles circonstances fortuites assuraient un heureux départ et un succès conséquent à l'enquête relative à l'enlèvement de Mirella SILOCCHI, étayé par la découverte en mai 1991 d'un arsenal dans la cave du n°310 de la rue Cristoforo Colombo sise à Rome et attribué à BARCIA Giovanni (note informative n° cat. A4/91/DIGOS du 12.05.1991 de la DIGOS locale).

L'année 1991 signera une étape importante dans les succès obtenus par les forces de police contre la structure agrégative qui nous intéresse ici. Le 19. 03. 1991 GREGORIAN Gagarin était frappé par un mandat de capture et le 22.09.1991 c'était également CAMPO Orlando qui était mis en état d'arrestation. A leur égard, la Cour d'Assise du Tribunal de Parme émettra le 16.06.1993 un verdict de condamnation, prescrivant à CAMPO 22 années de réclusion et la perpétuité à l'encontre de GREGORIAN et de SCROCCO Rose Ann (ceux-ci s'étant soustraits à la justice avec BARCIA Giovanni, également recherché) pour avoir assumé la responsabilité de la séquestration de Mirella SILOCCHI, conjointement à un groupe criminel de matrice sarde et au précité DE BLASI Luigi, décédé le 24.08.1989 dans l'explosion d'une voiture piégée rue Prenestina à Rome. A l'inverse, BARCIA se verra absous. Egalement dans le cadre de l'enquête sur les attentats contre les structures de l'ENEL, l'unique résultat partiel contre les auteurs des attentats est advenu le 05.11.1991 quand dans la localité de « Cinquale » de la commune de Montignoso (MS), deux militaires de la brigade locale des Carabiniers mirent en état d'arrestation, après avoir été atteints par des coups de feu, le fameux terroriste suisse CAMENISCH Marco (alias NAF Walter), déjà condamné pour des attentats à la bombe commis aux préjudices d'une centrale électrique et d'un pylône à haute tension et pour son évasion du pénitencier de Regendorf/Zürich en décembre 1981. Le 17.04.1993 CAMENISCH Marco se vit condamné à 12 ans de réclusion non seulement pour détention et port d'arme à feu et explosif, pour coups et blessures aggravés mais aussi pour l'attentat commis le 11.07.1991 contre le pylône ENEL, sis à Montignoso.

La raison de cette construction judiciaire est vite expliquée : balayer le plus grand nombre d'anarchistes le plus longtemps possible. L'accusation de « bande armée » permet de distribuer des années et des années de prison en l'absence de faits spécifiques. C'est ainsi qu'a été émis à mon encontre le mandat d'arrêt. C'est ainsi que mes compagnons sont emprisonnés en Italie.

Pour conclure, je fais remarquer que, devant la répression, de nombreux anarchistes - et moi avec eux - n'ont pas dit : « C'est une erreur, nous sommes des braves citoyens, nous sommes victimes d'un complot, nous respectons l'ordre démocratique, nous ne sommes pas révolutionnaires ». Non, la réponse a été qu'une « bande armée » est trop peu, quand il faut révolutionner le monde entier ! Chose misérable qu'une « bande armée », qui ne ferait que limiter notre désir de transformation radicale ! Pour se battre contre la politique qui rend les hommes esclaves et l'économie qui est en train de détruire la planète, point n'est besoin d'autres chefs, d'autres hiérarchies. Ce qui épouvante l'Etat, c'est l'existence d'hommes et de femmes qui, sans prétendre les diriger, poussent à la révolte les pauvres, les exploités, les exclus, en somme tous ceux à qui cet ordre social garantit seulement misère et abrutissement. Transformer des anarchistes en soldats d'une organisation militaire serait les emprisonner, plus encore qu'en prison, dans le cadre politique de la lutte pour la conquête du pouvoir et éliminer ainsi le *scandale* que chacun d'entre eux représente pour l'autorité : l'idée qu'on puisse la combattre sans vouloir la substituer. Mais la possibilité d'une révolte ne peut s'éliminer, même en truquant les cartes.

Dans ce monde à l'envers, les marchandises dominent les hommes, la vie est au service du travail, l'esclavage s'appelle liberté, la guerre « intervention humanitaire », le poison nourriture ; un quelconque Marini devient défenseur de la paix ; un anarchiste, c'est un « terroriste ». Il en sera toujours ainsi jusqu'au renversement du monde.

J'avoue mon crime : je suis un anarchiste, un individu qui ne veut ni commander ni être commandé. J'ai un rêve dans le cœur, et je n'ai pas sacrifié mes idées à une carrière.

D'UN INDESIRABLE AUX AUTRES

LE 6 OCTOBRE LA POLICE m'a signifié le décret d'extradition que Jospin et sa digne compère Guigou viennent de signer contre moi. Le gouvernement français a ainsi entériné l'avis favorable émis il y a deux ans par la chambre d'accusation de Paris.

L'Etat italien me réclame pour « promotion, constitution, organisation et participation à une association de malfaiteurs ayant pour but de bouleverser par la violence les institutions de l'Etat et troubler l'ordre démocratique, détention et port illégaux d'armes à feu, munitions et explosifs, réception, achat et recel d'armes, de munitions et divers documents et objets ». Ces accusations ont été portées dans le cadre d'un procès, toujours en cours, contre moi et plusieurs dizaines de compagnons anarchistes. Un mandat d'arrêt m'avait incité à m'éloigner d'Italie. Plusieurs mois plus tard la malchance a voulu qu'on m'arrête à Paris. Ni ressortissant, ni exilé, ni réfugié politique, j'étais un recherché en cavale, un clandestin comme les autres.

Après onze mois de prison, malgré un avis favorable à mon extradition, j'étais à nouveau dehors, parce qu'entre-temps les compagnons avaient été relâchés en Italie suite à un grossier vice de forme (dans leur hâte de nous liquider - avec le prétexte, sans originalité, d'une « bande armée » inexistante et l'aide, pas nouvelle mais toujours infâme, d'une fausse « repentie » - le juge Marini et ses valets avaient oublié quelques procédures). La solidarité que plusieurs camarades français me manifestèrent pendant mon incarcération, me permit, une fois sorti, de participer à des initiatives de lutte sur différents thèmes. Paris vaut bien une arrestation...

Un an plus tard, toujours pas de décret d'extradition. Mon contrôle judiciaire prend fin, tandis que la situation a l'air de demeurer « suspendue » (depuis longtemps, l'attitude du gouvernement est celle de ne pas signer de décrets contre les recherchés italiens avec des inculpations similaires). Mais les accords de Schengen en décident autrement - et les « socialistes » au pouvoir en finissent avec leur pantomime droits-de-l'hommiste (qui ne les a pourtant jamais empêchés d'expulser les sans-papiers ni de bannir tous les autres indésirables de l'Etat et du marché).

Une fois rejeté mon dernier recours, je serai l'un de ces nombreux indésirables de l'Europe des marchandises et des fichiers de police.

Pour moi, c'est la prison; pour d'autres, c'est le voyage vers une misère sans retour. Mais il s'agit toujours de colonies internes où l'on enferme les étrangers à la « communauté » de l'argent et de l'autorité. Prison ou expulsion : deux mesures pour se débarrasser de tous ceux qui ne servent pas à l'Economie ou qui gênent l'Etat. Dans cette Internationale de l'exploitation et de la surveillance généralisée, la répression de toute dissidence s'unit à un contrôle social chaque jour plus technologique et à une normalisation des comportements qui fait de la Loi un réflexe conditionné. C'est pourquoi les « hors-la-loi » se font de plus en plus *visibles* aux yeux des flics. C'est pourquoi la solidarité, ce lien qui se fiche souverainement du code pénal, ne peut pas respecter les frontières sociales, aujourd'hui moins que jamais.

Pour ceux qui pensent (pour leur propre liberté comme pour celle de tous les irréguliers présents ou à venir) que cette extradition ne doit pas se faire, ou du moins pas en toute tranquillité

pylônes. Inculpation qui également dans ce cas n'aura aucune répercussion pénale. A cette occasion la DIGOS [*équivalent des R.G.*] de Bologne croyait identifier et signalait aux autorités judiciaires, pour une possible participation à la perpétration d'attentats contre des structures de l'ENEL survenus dans cette province, d'autres individus gravitant autour de l'aire en question et étant en contact avec CASAMENTI, parmi lesquels figurait CAMPO Orlando, qui avait déjà pris en charge la distribution des revues « ANARCHISMO » et « PROVOCAZIONE » pour le compte de BONANNO, FANTAZZINI Horst et Loris, SCOPPETTA Maria Grazia.
En 1989, l'unique succès enregistré sur la subversion anarchiste a été l'arrestation en flagrant délit de BONANNO Alfredo pour vol aggravé, survenu le 02.02.1989 aux préjudices de l'orfèvrerie Giuseppe PLEBANI et commise à Bergame avec le concours de STASI Giuseppe.
Pourtant au cours de la même année étaient commis, en tout 27 attentats contre des installations de l'ENEL et diverses structures, parmi lesquels seuls 3 d'entre eux, commis le 29 mai, furent revendiqués par des tracts anarchistes. Au cours de 1990 seront en fait perpétrés, en tout, 28 attentats, mais tous placés dans le marécage de l'anonymat politique. Le 05.12.1989 le Parquet de Florence ordonnait une série de perquisitions personnelles et domiciliaires à l'encontre de CAMPO Orlando, LO VECCHIO Angela Maria, GIZZO Antonio, SASSOSI Emma, BARCIA Giovanni, BONANNO Alfredo, SCOPETTA Maria Grazia, PORCU Pierlone et RUBERTO Paolo, dans le cadre de l'enquête sur les attentats contre les pylônes. Les perquisitions donnèrent un résultat négatif. Durant la même période CAMPO Orlando était soumis à arrestation par la P. J. puisque fortement suspecté du hold-up de Bergame conjointement à BONANNO et STASI, mais il fût relâché par la suite. En octobre 1989 la DIGOS de Florence signalait également SCROCCO Rose Ann à l'autorité judiciaire compétente comme possible responsable des attentats contre les pylônes, ayant été identifiée non seulement en compagnie des susnommés CAMPO Orlando, BARCIA Giovanni, LO VECCHIO Angela Maria mais aussi d'un certain DE BLASI Luigi.
Il ne fut pas recueilli d'indices suffisants contre tous ces individus pour motiver une demande d'émission de mesures conservatoires, mais ils se virent bientôt impliqués, conjointement à GREGORIAN Gagarin, dans l'enquête relative à l'enlèvement SILOCCHI grâce à l'identification de certains d'entre eux advenue dans le cadre de l'arrestation du fameux PORCU

étaient, en outre, accusés de six hold-ups au préjudice de notaires bolognais. Mais le 30.06.1980 le Juge d'Instruction du Tribunal de Bologne décidait de la libération des détenus pour insuffisance d'indices, et le 03.04.1981 était émis en leur faveur un verdict de non-lieu pour non-commission de l'acte, tant en ce qui concerne les holds-ups que pour l'accusation de participation à bande armée.

Eh bien ! En décembre 1986, justement sur le numéro 55 d'ANARCHISMO, la revue dont BONANNO est directeur de publication, était publié un article portant la signature de soi-disant « Chirurgiens Révolutionnaires », qui fournissait de minutieuses instructions graphiques sur comment saboter un pylône de l'ENEL. L'année suivante, en 1987, commençaient les premiers attentats aux préjudices des structures de l'ENEL, revendiqués seulement en partie. Attentats qui se poursuivirent également les années suivantes et dont les expertises techniques ont permis d'établir que lors de plus d'une action la technique utilisée par les saboteurs pour sectionner les axes des pylônes coïncide exactement avec celle décrite dans l'article susmentionné.

En janvier 1987 apparut le mensuel « PROVOCAZIONE » dans lequel BONANNO figurait comme directeur, qui soutenait la nécessité de porter « des attaques aux objectifs les plus simples et diffus du territoire » et qui amènera à une sérieuse fracture à l'intérieur de l'anarchie précisément à causes des opinions divergentes exprimées au sujet de l'écologie, entendue comme une lutte contre les centrales nucléaires (note informative n° 6915/126 du 15.10.1992, de la Brigade Criminelle [*Sezione Anticrimine*] de Florence, jointe aux actes de la procédure pénale n° 796/92 et 274/92 R.G. du Parquet de Massa). C'est précisément sur « PROVOCAZIONE » et sur la revue « ANARCHISMO » que sera développée la stratégie d'attaque envers l'Etat et le capital, stratégie qui envisage la perpétration d'actes de sabotage à l'encontre des « structures minimales » comme il est dit par BONANNO, ces actions directes concrétisées par des « groupes informels » de gens qui naissent selon la situation et se réclament de la « conflictualité permanente ».

En 1988 étaient perpétrés, globalement, 32 attentats aux préjudices de structures de l'ENEL, dont quelques-uns revendiqués, par des anarchistes. Sur le front des enquêtes on ne relève qu'une inculpation de la part de la Préfecture de Forli à l'encontre de la précitée CASAMENTI, étant suspectée d'avoir constitué avec d'autres anarchistes le mouvement « Les Fils de la Terre », qui avait revendiqué quelques attentats contre des

- voici donc un angle d'attaque possible : opposer l'Europe des indésirables à l'Europe des Codes et des décrets. Pour la liberté d'aller partout. Pour ne plus accepter de frontières territoriales ni légales, avec leurs « citoyens » et leurs « étrangers », leurs « réguliers » et leurs « clandestins », leurs « innocents » et leurs « coupables ». Face à ce monde, nous sommes tous des étrangers, des irréguliers, des clandestins, des coupables, des bannis, des bandits.

Autour d'un thème aussi important que vaste, chacun pourra trouver ses objectifs ainsi que ses complices. Par quels moyens ?

Comme le disait Joseph Déjacque, *avec le bras et le cœur, la parole et la plume, le poignard et le fusil, l'ironie et le blasphème, le vol, l'empoisonnement et l'incendie...*

Paris, le 22 octobre 1999

Massimo Passamani

Incontrôlables

Voilà les magistrats qui s'exhibent en faisant des jeux de manches...
Qui donnent des ordres et envoient leurs troupes un uniforme et ferraille envahir nos demeures, à la recherche de preuves pour nous incarcérer...
Les voici qui posent devant les projecteurs pour expliquer leur démarche, susciter l'approbation et apporter la dernière touche à leur « oeuvre », comme dans le cas du substitut-procureur de Rome : Antonio Marini.
Mais que cherchent-ils donc ?
Ils affirment être à la recherche d'éléments pour prouver l'existence d'une bande armée. C'est pour cela qu'ils ont arrêté des dizaines d'anarchistes en Italie.
Une bande armée ?
C'est trop pauvre pour contenir toutes nos aspirations démesurées, trop exigües pour nos irrésistibles élans de révolte... Ceux qui s'insurgent contre leur propre oppression et contre celle d'autrui n'ont besoin ni de chefs, ni d'organigrammes, ni de cages à substituer à ceux de cette société.
L'insoumis qui se rebelle quotidiennement est irraisonnable. Il n'adhère pas au bon sens commun. C'est pourquoi il provoque toujours la méfiance et l'inquiétude. En revanche, celui qui renonce à se révolter peut vivre tranquille : si un quelconque instinct le pousse à un élan passionnel, sa raison le convainc de ne pas s'abandonner à un tel débordement...
Aussi, ceux qui veulent vivre intensément leur liberté et la savonner pleinement se trouvent toujours confrontés à un uniforme prêt à le leur interdire. Qu'importe, puisqu'ils pourront aussi créer une complicité passionnée autour d'eux.
Voilà Antonio Marini qui s'exhibe et fait des jeux de manches !
Il n'imagine pas ce que son action provoquera. Il ne reconnaît que les esprits serviles qui lui ressemblent et ne se doute pas que ceux qui n'ont pas peur de l'inconnu sont libres de choisir les instruments qu'ils préfèrent, selon les circonstances et les attitudes individuelles. Sans limites.

Des anarchistes

(Texte de l'affiche nationale diffusée en Italie quelques jours après les arrestations en 1996)

LA QUADRATURE DU CERCLE
ou la raison d'Etat

LE PROCÈS MARINI est entré dans sa phase terminale. Le 23 février 2000, le procureur a présenté ses requêtes de condamnation : pour les 31 accusés de « promotion, constitution, organisation et participation à une bande armée » les peines demandées sont comprises, pour la plupart, entre cinq et douze ans de prison, plus quatre requêtes de perpétuités et deux de trente ans ; pour les 16 personnes inculpées pour « association subversive », les peines sollicitées varient entre un an et demi et trois ans de prison ; 7 personnes sont accusées de quelques délits mineurs (vol, recel, etc.). 9 acquittements ont eu lieu au cours de l'instruction.

Sans entrer dans les détails des différents délits - en plus de ceux d'association - dont est accusé tel ou tel autre compagnon, il est important de faire remarquer que la requête de quatre condamnations à perpétuité fait référence au délit de « massacre ». En réalité, il s'agit d'une voiture piégée que l'anarchiste Luigi De Blasi était en train de préparer il y une dizaine d'années et qui a explosée provoquant ainsi sa mort. Malgré le fait que la seule victime de l'explosion fut donc son auteur involontaire, le procureur a demandé - avec l'aide de l'irremplaçable « repenti » - la condamnation de quatre autres personnes (et cela même pas pour « tentative de massacre » - il prétend que la cible devait être des policiers - , mais pour « massacre » - le massacre... d'un anarchiste). C'est un exemple parlant de la logique de ce procès.

Mais la chose la plus instructive, c'est de suivre les aménagements stratégiques de Marini face aux contradictions de son enquête maladroite.

Dans son réquisitoire, le juge ineffable a admis que le sigle « O.R.A.I. » n'a jamais existé. « Appelons-la, si l'on veut, organisation informelle : cela ne change rien. Appelons-la O.R.A.I. [...]. Appelons-là A.R. Qu'est-ce que ça change ? Organisation anarchiste, cela suffit. Ce n'est pas le sigle qui change la substance, ne nous barricadons pas derrière les malentendus. Si le sigle n'existe pas, cela ne change rien. Indépendamment de ce qui a été fait, il existe des liens associatifs ». Il a fait remarquer que la loi sur la « bande armée » avait été bâtie exprès, en 1979, sur le concept de « culpabilité anticipée » afin de punir la « conspiration politique ». C'est un article de loi - a continué notre champion de jésuitisme - contenu non pas dans le code fasciste Rocco, mais dans la législation démocratique. La présomption de danger est suffisante, quand l'« attitude politique » consiste à refuser la « méthode démocratique du dialogue » et à « prôner ouvertement la destruction de l'Etat ».

« La destruction est au sommet de la pensée des anarchistes » a répété Marini en citant un passage du *Manuel de l'anarchiste explosiviste*. Il a ensuite fait référence aux actions

connaissance maximale, une intimité et une confiance réciproque ». En fait, les mêmes thématiques, déjà chères au groupe terroriste dirigé par FAINA Gianfranco, peuvent se retrouver dans les écrits de BONANNO, qui reprend le concept de « groupes informels », d'« unités autonomes de base », de « structures autogérées », dotées d'un minimum d'organisation et d'analyse politique, qui naissent selon la situation et qui invitent à la « conflictualité permanente », à l'« autogestion » et à l'« attaque », valorisée par le biais de l'« Action Directe ».
Il est utile, en outre, de se rappeler qu'à partir de l'énoncé d'AZIONE RIVOLUZIONARIA émerge clairement la forte polémique existant à l'intérieur du mouvement anarchiste plus large, accusé d'être « sans stratégie ni tactique ». De la même manière, on doit se rappeler ce qu'il est advenu à FORLI, durant le congrès antimilitariste tenu en 1988 lorsque BONANNO et les autres membres de l'aire insurrectionnaliste furent taxés de « terrorisme » et sortis de la salle.

Mais si la capture des membres d'A.R. a représenté un coup dur pour la subversion anarchiste, elle n'a pas pour autant signifié sa disparition. Après quelques années de calme relatif, dues sans doute au besoin de réorganiser ses propres forces, on a enregistré vers la fin des années 80 une reprise des attentats d'inspiration anarchiste, dirigés plus spécialement contre des objectifs de l'ENEL [*la compagnie nationale d'électricité*] comme les pylônes. Les enquêtes menées à l'époque focalisèrent l'attention dès le début sur la frange la plus jusqu'auboutiste du mouvement anarchiste insurrectionnaliste, et faisant référence justement au susnommé BONANNO Alfredo Maria.
Sur le compte de BONANNO on doit préciser que déjà, dans le rapport préliminaire n° 160/1 en date du 25.03.1980 du Noyau Opérationnel du Groupe Carabinier de Florence, BONANNO était désigné comme appartenant à AZIONE RIVOLUZIONARIA, selon les déclarations qui se sont révélées par la suite insuffisantes du collaborateur de justice PAGHERA Enrico. Les 23 et 26.03.1980 étaient mis en état d'arrestation, en exécution d'autant de mesures conservatoires [*provvedimenti cautelari*], 19 personnes considérées membres de l'organisation subversive en question. Parmi elles figuraient BONANNO Alfredo Maria, WEIR Yean Helen, DI MARCA Carmela, RUBERTO Paolo, MARLETTA Salvatore et CASAMENTI Patrizia. BONANNO, WEIR et MARLETTA

- 2 -

chiste au cours des dernières 20 années, en tenant compte de l'évolution idéologique de l'aire en question. Nous devons commencer ici à partir du démantèlement de l'organisation dénommée « AZIONE RIVOLUZIONARIA », rendue responsable d'une longue série d'attentats, de blessures, de tentatives d'enlèvements, entre 1976 et le début des années 80 ; dont le démantèlement fut couronné par les procès qui se sont déroulés en juin 1982 à Florence et en janvier 1983 à Milan, qui conduisirent à la condamnation de nombreux militants d'A.R. parmi lesquels nous nous souvenons de FAINA Gianfranco, GEMINIGNI Roberto, MELONI Sandro, MONACO Angelo, VALITUTTI Pasquale.

Pour pouvoir comprendre l'idéologie qui animait le groupe subversif en question, apparaissent comme significative l'affirmation contenue dans les brochures et tracts de « A. R. ». Selon les rédacteurs : « Le mouvement ne renvoie pas aux classes sociales la responsabilité de l'affrontement mais l'assume lui-même. L'action est directe. Quels qu'en soient les résultats objectifs, les conséquences subjectives sont fondamentales. L'action directe rend les individus conscients d'eux-mêmes en tant qu'individus qui peuvent transformer leur destin et reprendre le contrôle de leur propre vie ». A côté des critiques toujours présentes envers le capitalisme et ses conséquences, les rédacteurs exhortaient à l'action et la soutenaient : « Ce que nous voulons c'est porter une critique destructive de l'Etat, à travers l'usage de la violence révolutionnaire, de la lutte armée, de la propagande par le fait. Nous voulons accélérer le temps et élargir le front interne de l'affrontement pour arriver à une déstabilisation de l'Etat. (...) La critique des armes est aujourd'hui l'unique forme qui peut rendre possible un projet quel qu'il soit. Créer, organiser, 10, 100, 1000 Noyaux Armés ».

Les aspects organisationnels du groupe présentent un intérêt particulier puisque le contact d'AZIONE RIVOLUZIONARIA avec les autres mouvements reflète, dans ses grandes lignes, des thèmes et des formulations qui seront repris par la suite par le fameux BONANNO Alfredo Maria : « Notre organisation est une organisation révolutionnaire dans laquelle différents groupes se sont réunis au niveau local, ou à partir de la rencontre de divers parcours personnels, sur la base d'une affinité entre les diverses expériences et conceptions des camarades. Groupes d'affinités qui maintiennent leur autonomie et leur liberté d'action et dans lesquels les rapports entre camarades ne sont pas de pure efficacité mais au contraire caractérisés par une

à l'explosif contre deux casernes (actions qui lui avaient été dédicacées) et à l'attaque contre le palais municipal de Milan. Il a expliqué n'avoir rien contre les idées anarchistes, arrivant à déclarer qu'il respecte, par exemple, la Fédération anarchiste et son attitude « pacifiste ». Mais avec ces anarchistes criminels, c'est autre chose.

Il affirme que dans cette « bande armée », d'accord, il n'y a pas de chefs ou dirigeants, seulement quelques « inspirateurs », mais qu'il ne faut pas se laisser arrêter par les formulations légales du code pénal. Ces anarchistes ne sont-ils pas pour la subversion de l'ordre démocratique ? Ne nous disent-ils pas qu'entre théorie et action il ne peut y avoir de séparation possible ? Alors, s'ils n'ont pas encore commis des délits, c'est parce qu'ils se préparaient à les commettre. S'ils n'ont pas utilisé les armes (« bande armée »), ils ont fourni leur concours théorique et moral (« association subversive »). En plus, qui nous garantit que ceux qui participaient aux activité publiques (publication de journaux, débats dans les squats, manifestation, etc.) n'étaient pas les mêmes qui « baissant leur cagoule, comme on l'a vu dans les années 70, allaient faire des braquages ? » Est-ce qu'un Etat démocratique peut laisser en liberté des individus qui veulent le détruire ? « Parce que c'est cela que veulent Bonanno et les anarchistes insurrectionnalistes, et il n'est pas nécessaire que les actes de violence se manifestent, ceux-ci ne doivent pas forcément se concrétiser par des délits : l'attitude politique est suffisante ».

Ce sont parmi les phrases les plus claires prononcées dans une salle de tribunal. Ce sont les syllogismes impeccables de la raison d'Etat.

Contrairement aux apparences, les peines demandées n'ont pas été - par rapport à d'autres cas - très lourdes. D'un côté, le juge Marini s'est peut-être rendu compte que sa « bande armée », maladroite comme le Ros qui l'a inventée, ne tient visiblement pas debout (pas de nom, pas de revendications, pas de liens associatifs formels, pas de délits concrets pour la plupart des accusés, etc.) ; et qu'il vaut mieux se replier sur des accusations plus floues. De l'autre côté, ce qui l'intéresse, c'est tout simplement d'*affirmer un procédé* afin de l'élargir par la suite (il a déjà déclaré mener des enquêtes contre d'autres anarchistes). Il s'agit de dialectique - comme le dirait Hegel, qui en raison d'Etat s'y connaissait - entre victoire partielle et capitulation totale. Que ceux qui ne respectent pas cet esclavage nommé démocratie y soient préparés.

Regroupement Opérationnel Spécial des Carabiniers
Brigade Criminelle de Rome
00 165, largo Cristina di Svezia n°16
tel : 06/58594415, fax : 06/58594434

N° 148/19/s d'enregistrement Rome, le 19 décembre 1994

OBJET : Note informative de service à usage interne relative à une possible activité d'investigation à l'encontre de la subversion anarchiste.

Depuis longtemps divers services de Police Judiciaire ont d'une plus fois dénoncé l'existence sur le territoire national d'une vaste organisation criminelle ayant des buts subversifs de nature anarchiste, structurée de manière composite, ordonnée également - mais pas nécessairement - par une hiérarchie de type militaire ou au moins par une hiérarchie de fait, dont l'opérationnalité a été envisagée dans le cadre des enquêtes accomplies sur ordre et pour le compte de certains Parquets de la République Italienne, plus spécifiquement pour celle de Florence. De telles enquêtes, qui se sont prolongées au cours des ans, ont mis en lumière l'extrême dangerosité des individus appartenant à l'association politico-criminelle en question, toutefois elles n'ont que rarement recouvert un caractère probatoire de grande importance au niveau pénal.
Plus d'une fois les efforts des autorités judiciaires ont été vains, pendant que cette agrégation subversive continuait à chercher des prosélytes à travers la diffusion de l'idéologie insurrectionnaliste qui en est l'origine et dont le principal représentant est à identifier comme BONANNO Alfredo Maria. Et c'est justement à cause de l'intrinsèque dangerosité sociale reconnue d'une telle idéologie, basée sur l'extrémisation des principes anarchistes, que nous considérons urgent d'intensifier les activités d'investigations et exécutives et de mettre en oeuvre des procédures aptes à les arrêter, ceci afin d'en empêcher l'ultérieure diffusion pernicieuse. Accomplir ceci nous est rendu plus facile aujourd'hui, à la lumière des récents événements que nous allons prendre en considération.
Tout d'abord, nous chercherons maintenant à illustrer chronologiquement les succès remportés contre la subversion anar-

Brigade Criminelle de Rome

SEZIONE ANTICRIMINE DI ROMA

N° 148/19/S d'enregistrement ROME, le 19 décembre 1994

OBJET : note informative de service

LE ROS EST NU

Limites et perspectives de la répression anti-anarchiste.
Comment on fabrique une enquête judiciaire,
Comment on se procure un « repenti »
et comment on en arrive au procès

Sache, lecteur, que la magistrature romaine a interdit de divulguer « le rapport de service » ici publié. Ses auteurs - les carabiniers [gendarmes] - l'ont désavoué. Mais leur responsabilité est tellement évidente, et la rage d'avoir été démasqué si forte, qu'ils ont décidé de s'en prendre à ceux qui ont eu l'audace d'en parler les premiers.

Le roi s'est fâché contre l'enfant qui a montré du doigt l'honteuse nudité. L'enfant en question, c'est Radio Black Out, une « radio libre » de Turin qui, le 10 juillet 1997, s'est vue adresser ce « rapport de service » du ROS (Regroupement Opérationnel Spécial) de Rome. Ce texte détaille le pourquoi et le comment d'une enquête judiciaire bâtie à l'encontre de dizaines d'anarchistes grâce à l'utilisation d'une « collaboratrice de justice ». Cette enquête existe effectivement, et d'ailleurs le texte diffusé ici fut joint aux audiences préliminaires devant le juge d'instruction quelques jours après son apparition. Mais il ne s'agit pas d'un compte-rendu fait *a posteriori* comme on pourrait le croire ; il s'agit de la programmation d'une enquête judiciaire, ce document étant daté de décembre 1994. En bref, il apparaît que ce raid contre les anarchistes a été décidé, étudié et programmé sur le papier par les carabiniers du ROS de Rome il y a 3 ans. Le texte que nous reproduisons [traduit et donc retapé] en est la démonstration, et constitue une éclatante confirmation *a posteriori* de ce que les anarchistes ont mis en évidence et dénoncé à plusieurs reprises au moyen de tracts, d'affiches, de journaux et d'initiatives publiques depuis bientôt deux ans.

Vu l'importance de ce document, les rédacteurs de la radio turinoise l'ont rendu public, naturellement après en avoir consigné un exemplaire à la préfecture comme le veut la loi. Ils l'ont également remis aux avocats des anarchistes, occupés à cette époque par les audiences préliminaires.

Présenté en salle d'audience, ce document a fait l'effet d'une bombe. Le juge d'instruction, très embarrassé, après s'être enfermé dans la salle des délibérations avec le substitut-procureur chargé de l'enquête, a décidé de ne pas le prendre en compte, émettant l'hypothèse qu'il s'agissait d'une « maladroite tentative » de renvoyer le procès. Les avocats de la défense ont organisé une conférence de presse au tribunal de Rome où seuls deux journalistes ont eu le courage de se présenter. D'autres journalistes interrogés, bien que conscients de l'importance de ce rebondissement, ont répondu ne pas être intéressés par le sujet car les anarchistes « ne font pas l'actualité », ça ne fait pas vendre. Les jours suivants, les carabiniers du ROS (encore eux) ont perquisitionné deux fois le siège de la

radio turinoise « à la recherche de preuves » confirmant la thèse du faux - unique porte de sortie pour les carabiniers et le parquet de Rome.

Mais la thèse d'un faux ne tient pas debout et ne convainc personne. Evaluons ensemble les faits : le ministère public présent dans la salle d'audience le jour où les avocats de la défense ont présenté le document du ROS, après en avoir pris connaissance, a d'abord émit l'hypothèse qu'il s'agissait d'une « violation du secret de l'instruction », ce qui signifiait *grosso modo* qu'il reconnaissait explicitement l'authenticité du texte en question. Une belle gaffe ? Mais passons.

Ce rapport contient de nombreuses données et références d'anciens rapports de police qui se sont révélés exacts. Par exemple le nom des militaires qui l'ont réalisé correspond à des personnes effectivement existantes. Mais se sont surtout leurs grades en décembre 1994 qui correspondent (ils en ont changé depuis, ayant entre-temps obtenu de l'avancement sur le dos des anarchistes victimes de l'enquête). Le langage utilisé est caractéristique de ces messieurs, et la longueur du texte est telle qu'elle rend ardue toute imitation. La réaction du juge d'instruction et du ministère public face à l'apparition imprévue de ce document est également révélatrice ; plutôt que de donner l'ordre immédiat de mettre sous scellés tous les dossiers du ROS relatifs à cette enquête - ce qui ne pouvait effrayer personne si les carabiniers étaient véritablement étrangers à l'écriture du document -, le juge d'instruction a préféré prendre son temps pour ensuite confier les enquêtes concernant l'affaire à des services non-spécialisés de police judiciaire.

Les perquisitions à la radio turinoise qui ont suivi, effectuées par le même ROS, montrent jusqu'où le jeu est mené à cartes découvertes. La magistrature romaine a chargé de l'enquête sur la note de service ses auteurs eux-mêmes ! Mais encore plus incroyable, celui qui dirigeait les deux perquisitions était un de ceux qui rédigèrent « la note d'information réservée » [1].

Mais à notre avis, l'élément le plus important pour juger de l'authenticité de ce document est autre : la date de son envoi. Voyons pourquoi.

La note d'information sur les anarchistes est parvenue à Radio Black Out le 10 juillet 1997. Deux jours auparavant, dans tous les quotidiens, était publiée la nouvelle d'un scandale relatif au Regroupement des Opérations Sales de Gênes. Un « repenti » ayant vidé son sac avait fait arrêter le lieutenant-colonel Michele Riccio, responsable du ROS de cette même ville, et d'autres sous-officiers, tous inculpés d'avoir falsifié des preuves, fabriqué des enquêtes et manipulé des « repentis ». Qui est Michele Riccio ? C'est l'ex-chef de la DIA (brigade anti-mafia) de Gênes, médaille d'argent du mérite militaire de l'« antiterrorisme » (c'est lui qui commandait le groupe qui cribla de balles les brigadistes de Via Fracchia), mais surtout l'ex-bras droit du général Dalla Chiesa dans le mythique groupe d'intervention, que tout le monde dénonce aujourd'hui comme n'y allant pas de main morte pour obtenir de quelconques résultats.

habituels pour occupations illégales, résistance à la Force Publique, apologie de la violence, etc.
• La légitimation pour généraliser la criminalisation des squatters qui refusent de se légaliser, de ceux qui n'ont pas de travail fixe, de ceux qui soutiennent les copains emprisonnés, bref, de tous ceux qui veulent vivre et non pas survivre.
• La preuve que même les ennemis de l'autorité s'organisent d'une façon autoritaire - autant dire qu'on ne peut échapper aux rapports de contrôle et de soumission, de dirigisme et spécialisation.
• L'occasion de renouveler l'illusion que, en dehors de la survie et de l'attentisme, de la résignation et de la délégation de pouvoir, ne subsiste que l'organisation clandestine militarisée -prolongement de la politique avec d'autres moyens. Une fois le spectacle des partis combattants misérablement consumé, tout discours insurrectionnel est disqualifié.
• La confirmation que ceux qui se révoltent sont les derniers fantômes d'une idéologie révolutionnaire.

C'est pourquoi la domination se présente comme éternelle. La démocratie, c'est la liberté. Une révolte contre la liberté est inconcevable, donc elle n'existe pas. Tous doivent croire que, contre le présent démocratique, rien ne se passe. Que rien ne peut se passer. Que ce qui se passe est l'oeuvre de « terroristes », c'est donc comme s'il ne se passait rien. Aux exploités qui ne veulent pas grossir les rangs d'un parti armé, ou en contempler comme des spectateurs les gestes, il ne reste que la protestation légale - voilà ce que dit le pouvoir. Ou réformisme, ou barbarie. La conclusion de cette logique totalitaire, c'est qu'aucun changement réel n'est possible.

Comme on peut le voir, les raisons pour construire ce théorème ne manquent pas aux puissants. Mais les révoltés en ont encore plus pour le détruire.

1 Trois rédacteurs de Radio Black Out ont été poursuivis pour « fabrication de faux ». Le procès est toujours en cours. L'antenne de la radio a été par la suite sabotée par des *mains expertes*, ce qui a empêché les émissions pendant plusieurs mois.

Traduction d'un texte paru dans *Il ROS è nudo. Come si fabbrica un'inchiesta giudiziaria*, NN [c.p. 52 - 11026 Pont St. Martin (AO)], 1998, 40 pp., plus une partie extraite du *Loup-Garou* n°1 (novembre 1996)

Dès le 19 avril, le juge Carlo Ancona avait essayé de coller sur le dos des inculpés (excepté Eva) deux autres attaques à main armée qui avaient été perpétrées dans la région et qui étaient restées sans coupables. Le procès pour ces faits nouveaux est fixé au 13 octobre 1995 à Trente. Le jugement est renvoyé à plusieurs reprises de façon incompréhensible jusqu'au jour où une vague de perquisitions effectuées dans toute l'Italie révèle le montage de Marini. Lorsque, le 9 janvier 96, s'ouvre le procès à Trente, l'avocat général Bruno Giardina annonce que Mojdeh Namsetchi, ex-petite amie de Carlo Tesseri, collabore, depuis quelques mois, avec les juges de Rome et de Trente. Pendant l'audience du 16 janvier 96, la jeune femme - que personne ne connaît et qui n'a jamais participé aux initiatives du mouvement - déclare avoir commis les hold-up avec les anarchistes inculpés. L'amnésie dont elle est frappée est révélatrice. Elle ne se souvient pas des vêtements qu'elle portait, de celui ou de celle qui a pris l'argent, si elle a fait tomber ou non le pistolet, si par hasard un coup est parti, elle se trompe sur le déroulement des faits et affirme qu'elle et ses compagnons incriminés se sont enfuis à six dans une seule voiture (histoire de voyager à l'aise et de passer inaperçus). Bref, la seule chose dont elle se souvienne bien, ce sont les noms des trois autres anarchistes qu'elle dénonce (Guido Mantelli, Roberta Nano et Emma Sassosi). Cela suffit pour que le tribunal condamne le 31 janvier 1996 Antonio, Jean et Christos à six ans et demi et Carlo à sept années de prison, pendant que dehors la police charge ceux qui sont venus exprimer leur solidarité. D'autre part, sachant que cette fille collaborait avec les juges depuis mars 1995 (donc 7 mois avant le début du procès), pourquoi ces déclarations ne sont-elles utilisées que 10 mois après ? Simplement parce que les magistrats avaient besoin de tout ce temps pour construire leur théorème accusatoire, afin d'instruire comme il faut leur « protégée ». Mise à l'épreuve, en réalité très maladroitement, sur la petite scène de Trente, la fausse repentie est prête pour le grand spectacle. Ainsi, même si aucun fait nouveau n'est apparu, les arrestations ont été rendues possibles à cause de ses autres « révélations ». Et quelles révélations ! Enlèvements organisés dans des appartements où tout le monde pouvait aller et venir à sa guise, homicides commentés dans des réunions publiques avec les noms des anarchistes qui les auraient commis - ce qui confine au délire. De par la crédibilité jusqu'ici accordée par le tribunal de Trente à « ses » témoignages, on passe tout naturellement à la création d'une organisation, dont Mojdeh Namsetchi aurait été membre ; de fait, quiconque peut dès lors être accusé d'appartenir à cette « organisation ». En effet, quel meilleur moyen pour avaliser la thèse d'une « bande armée » qui n'existe pas, que celui de se doter d'un personnage qui jure en avoir fait partie ? Certes, pour désigner les coupables et élucider ainsi des dizaines de cas laissés en suspens depuis les dix dernières années, cette jeune fille n'est pas la mieux *indiquée* - elle a un peu plus de 20 ans et n'a jamais été anarchiste - mais le juge Marini n'a pas réussi à trouver mieux.

Passons maintenant aux raisons

En inventant une « bande armée », l'Etat obtient du même coup :

• La possibilité de faire taire pendant des années, même en l'absence d'accusations spécifiques, un bon nombre d'anarchistes. Chose qu'il ne pouvait pas obtenir avec les procès

Au cours de l'enquête sur le ROS de Gênes, on ressort d'un dossier une lettre envoyée le 21 mars dernier par un carabinier anonyme, adressée au conseil supérieur de la magistrature, au parquet de Gênes, au commandement général des carabiniers, etc. Celle-ci fut occultée. Le carabinier sans nom a révélé les méthodes utilisées par les sous-officiers du ROS de Gênes, méthodes bien connues des hautes sphères des carabiniers et de certains magistrats qui les ont toujours tues. Il a ajouté que ces pratiques sont toujours en vigueur dans les différentes brigades des carabiniers. Mais la lettre ayant été soigneusement enterrée, le scandale n'a éclaté qu'à la suite des déclarations du « repenti ». Faut-il s'étonner que l'expéditeur anonyme du texte que nous reproduisons ici ait décidé de l'envoyer à une « radio libre » ? Et nous ne pouvons pas nous empêcher de nous demander à combien d'autres il a pu l'envoyer.

Interpellés sur l'affaire Riccio par un journaliste, quelques officiers des carabiniers du ROS de Rome ont répondu : « Il arrive parfois que les juges et surtout la police judiciaire enfreignent les règles lorsqu'ils veulent éliminer quelqu'un de gênant ; on a pas la patience d'attendre pour obtenir les preuves qui confirment les soupçons ». Maintenant apparaissant clairement les méthodes adoptées par le ROS dans la gestion des « repentis », dans la falsification des preuves nécessaires pour charger quelqu'un de « casse-pieds ». Maintenant personne ne pourra feindre d'ignorer comment on « fabrique » des témoins et des « repentis » *ad hoc* pour monter des enquêtes judiciaires. Mais comme quelqu'un l'a justement fait noter, on ne peut pas décharger sur un seul fonctionnaire toute la pourriture. Il est erroné de parler de « méthode Riccio » parce que nous savons désormais qu'il s'agit des méthodes ROS, DIA,... Les tentatives désespérées de circonscrire l'affaire à la seule ville de Gênes (faites par le colonel Mario Mori, chef du ROS, selon lequel les méthodes d'investigation utilisées par son sous-commandement de la Ligurgie « ne sont pas les méthodes du ROS ») sont réduites à néant par le document que nous présentons ici.

Revenons à la question du « faux ». Est-il plausible que quelqu'un, avocat, journaliste « complaisant », inculpé ou ami, ait profité du bruit créé par le scandale Riccio pour confectionner en quelques heures, deux jours maximum, un tel document ? Quelqu'un aurait-il pu se procurer toutes les informations nécessaires, qu'on ne peut obtenir qu'à la lecture attentive des 80 000 pages et plus qui composent le dossier d'enquête, et ensuite les agencer avec une précision et une rapidité telles ? On ne peut que répondre par la négative. Cela nous semble impossible. Même un carabinier du ROS, qui a pourtant toutes les facilités concédées par sa fonction, n'aurait pu mener à bien, seul, une telle entreprise.

Ne reste alors qu'une seule possibilité sérieuse et concrète : le rapport interne du ROS est authentique. Suite au scandale de Gênes qui a eu des répercussions jusqu'à Rome, un carabinier quelconque a expédié ce document à Radio Black Out de Turin, et sûrement à d'autres médias. Nous ignorons quelles ont été les motivations qui l'ont conduit à accom-

plir un tel geste. L'a-t-il fait pour déclencher une guerre interne dans le ROS, ou pour démentir le colonel Mori, ou bien était-il convaincu que les organes de répression de l'Etat devraient s'en tenir aux règles démocratiques ? Franchement, on ne tient pas à la savoir.

Ce que nous voulons, c'est que personne ne puisse faire semblant de ne pas savoir comment et pourquoi des dizaines d'anarchistes sont emprisonnés en Italie, et parmi eux, certains en préventive. Une histoire négligée par tous que nous voulons rappeler.

La justice au travail

Mardi 17 septembre 1996, avant l'aube. Un grand nombre de carabiniers sous les ordres du R.O.S. (Section spéciale) fait irruption aux domiciles de 70 anarchistes du Nord au Sud de l'Italie. C'est le point de départ spectaculaire de la deuxième phase d'une opération judiciaire commencée officiellement le 16 novembre 1995 par l'ouverture d'une enquête contre 68 personnes. Sur demande de deux procureurs de Rome, Marini et Ionta, le juge d'instruction Claudio D'Angelo lance des mandats d'arrêt à l'encontre de 29 anarchistes sous le chef d'accusation de « participation a bande armée, association subversive, détention d'armes et d'explosifs » ; certains sont soupçonnés aussi d'avoir commis « des attentats contre des installations publiques et des attaques à main armée » ; plusieurs sont même accusés « d'homicide et d'enlèvement ». Parmi les 29 anarchistes, 9 sont déjà emprisonnés pour d'autres faits, 12 en état d' arrestation et 8 restent en liberté.

Quelques heures plus tard, le magistrat Marini donne une conférence de presse et s'explique sur la prétendue « bande armée » ; La « bande » s'appelle « O. R. A. I. » (Organisation Révolutionnaire Anarchiste Insurrectionaliste), un nom exotique dont personne n'a entendu parler, une organisation fantôme qui n'a jamais revendiqué aucune action. Cette « bande » se serait autofinancée avec l'argent provenant des hold-ups et des enlèvements organisés en collaboration avec des « criminels de droit commun ». L'argent aurait servi à la publication de certains journaux anarchistes: *Anarchismo*, *Provocazione*, *Canenero*. Marini tient à préciser qu'il ne s'attaque pas aux idées. (« Dans une vraie démocratie, tout être peut exprimer les opinions qu'il veut, y compris les plus critiques. Même les anarchistes, s'ils font de la politique honnêtement, peuvent apporter leur contribution à un pouvoir respectueux des droits individuels »). Beaucoup d'anarchistes - par chance - sont des honnêtes gens, mais pas ceux-là. Ceux-là ne sont pas autre chose que de dangereux criminels avec une inexplicable tendance à la subversion de l'ordre démocratique. Comme toute « bande » qui se respecte, elle doit forcément avoir un chef : ce chef, c'est Alfredo Bonanno, un anarchiste très connu. La presse de tout bord dépoussière les titres des années 70 pour faire ressurgir le spectre du « terrorisme ». L'organisation serait à double niveau. Le premier, « clair et public, est représenté par l'activité politique du mouvement, par les débats dans les squats, par des manifestations, des publications et des conférences ». Le deuxième, « occulte et compartimenté, a comme objectifs de commettre des attentats, des hold-up et des enlèvements ». Ce théorème *terroriste* du Pouvoir permet du même coup d'accuser de complicité tous ceux qui fréquentent les squats, diffusent la presse subversive,

ont des rapports d'amitié et de solidarité avec des individus considérés comme « dangereux », bref, tous ceux qui ne sont pas des citoyens satisfaits ou résignés. Tout cela contribue à créer un climat d'intimidation et permet à l'Etat de cloisonner les luttes pour mieux les réprimer.

Quel anarchiste pourrait jamais soutenir l'existence d'une structure clandestine paramilitaire et hiérarchique ? Les anarchistes ne sont ni des couillons ni des léninistes.

Ils savent que les moyens contiennent déjà les fins. Une organisation militaire ne sert qu'à ceux qui veulent conquérir le pouvoir politique, certainement pas à ceux qui veulent le détruire. Des individus se réclamant de l'anarchie ne peuvent pas constituer une « bande armée ». Et cela, non pas uniquement parce qu'ils refusent le *rôle* du clandestin, mais aussi parce qu'ils n'acceptent pas d'être membres d'une structure qui fait de l'affrontement armé une réalité séparée de la totalité subversive, la représentation détachée - donc fausse - des luttes. Rien de tout cela ne change si quelque anarchiste, individuellement et assumant toutes ses responsabilités, décide de prendre les armes. Et même, avec toute la fantaisie imaginable, si tous les inculpés, voire tous les anarchistes du monde, avaient - en plus d'écrire, de discuter, de faire l'amour, de placarder des affiches, d'insulter les chefs, de déserter le travail, d'occuper des maisons, de saccager des supermarchés - pris les armes, on ne pourrait pas encore les considérer comme une « bande armée ».

C'est bien parce que l'Etat ne peut admettre l'existence d'individus unis par des rapports d'affinité (non prévus dans le schéma de la société dominante), qu'il doit traduire ces rapports dans les seules formes qu'il sait reconnaître, et donc combattre : un chef, une armée, un ennemi. Le pouvoir sait seulement se regarder dans un miroir.

Comment en sont-ils arrivés aux arrestations ?

Il y a plusieurs raisons et un fait qui sert de prétexte. Commençons par le fait-prétexte.

Le 19 septembre 1994. Cinq anarchistes (Antonio Budini, Jean Weir, Christos Stratigopoulos, Eva Tziutzia et Carlo Tesseri), sont arrêtés à Serravalle (Province de Trente), suite à un hold-up. Le 1er juin 1995, la Cour d'Appel de Trente condamne tous les inculpés à 3 ans et 4 mois de prison, excepté Carlo qui est condamné à 4 ans, parce que récidiviste. Tout de suite, une grande solidarité envers les détenus se manifeste par des affichages dans toute l'Italie, des concerts, des fêtes de soutien pour couvrir les frais de la défense, des envois de lettres et de télégrammes, ainsi que par une forte présence de copains pendant toutes les séances du jugement ; entre autres, la veille du procès en appel, une cinquantaine d'anarchistes mène une bruyante initiative devant la prison avec moult pétards et fusées.

d'une telle activité d'investigation devront ensuite concorder et s'entrelacer avec ceux des différentes vivicitudes judiciaires, épisodiquement assujetties à diverses compétences bien qu'en réalité elles trouvent en substance leur origine dans la même réalité idéologique. D'autant plus qu'également des complicités éventuelles sur des faits délictueux en préparation pourraient constituer des preuves ultérieures des finalités de l'organisation insurrectionnelle anarchiste en examen et des responsabilités individuelles dans les délits commis, objets des requêtes en voie de progression.
Si l'on considère tout autant urgent que nécessaire, aux fins d'empêcher la progression du projet subversif en question, l'intensification des activités d'observation et de contrôle dans les centres sociaux et dans les endroits connus d'agrégation subversive, en recourant lorsqu'il le semblera nécessaire à des sollicitations diversifiées à exercer sur chaque personne gravitant dans les sus-nommés lieux de rencontre. Et une fois ceci vérifié, en considérant les résultats des enquêtes réalisées jusqu'alors et en tant compte de l'impunie perpétuation, entre autre, de l'activité de prosélytisme que les sus-nommés continuent à développer pour conquérir de nouveaux sympathisants, il s'agit de faire tout ce qui est possible pour empêcher la subversion anarchiste de porter en avant son propre projet insurrectionnel. C'est la tâche que nous sommes appelés à remplir dans l'avenir immédiat, en harmonie avec l'autorité judiciaire qui en aura les compétences.

Est joint le graphique explicatif des présumées liaisons existantes entre les membres et des activités où ceux-ci prennent place.
Constatations et annotations effectuées par le Cap. V. Pagliccia, M. C. A. Costantini, M. C. G.F. Finotti, M. O. F. Brizzi et les Brigadiers A. Miserendino, M. Sorrenti et E. Guida.

Le Lieutenant Colonel
Commandant de la Brigade
(Rosario Marinpietri)